



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficoa@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

**Rapport des Commissaires aux comptes sur
les états financiers consolidés annuels
établis selon les Normes Internationales
d'Informations Financières (IFRS)**

Exercice clos le 31 décembre 2022
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes comprennent 102 pages



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCI Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 87 030 548 129

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Oragroup S.A. au 31 décembre 2022 conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur :

- a) la note 6.11.9 de l'annexe des états financiers qui décrit le niveau d'endettement du Groupe ;
- b) la note 6.11.10 de l'annexe des états financiers qui évoque un litige en cours entre une des filiales du Groupe et un tiers.

1.4. Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ Identification et évaluation du risque de crédit

➤ Risques identifiés

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 2 498 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 214,925 milliards dont FCFA 72,588 milliards de dotation pour dépréciation brute constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans la note 6.4.5 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2022 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 17 mai 2023



Les Commissaires aux comptes

EXCO – FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo



KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCl Siège
Tél: +228 22 21 87 691 Fax: +228 22 21 03 55
BP 6019 Lomé 06 - Togo

Franck Fanou
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2022

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des états financiers annuels
consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent

avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans

ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
Au 31 décembre 2022**



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

Etats financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board)

Sommaire

1	Compte de résultat consolidé	4
2	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	5
3	Situation financière.....	6
4	Tableau des flux de trésorerie	7
5	Etat de variation des capitaux propres.....	8
6	Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS	9
6.1	Présentation Générale	9
6.2	Base de préparation.....	9
6.3	Date d'arrêté des comptes	9
6.4	Base d'évaluation.....	9
6.5	Monnaie fonctionnelle et de présentation	10
6.6	Principales méthodes comptables	10
6.6.1	Périmètre de consolidation	10
6.6.2	Méthodes de consolidation.....	10
6.6.3	Règles de consolidation	10
6.6.4	Regroupements d'entreprise	11
6.6.5	Actifs et passifs financiers	12
6.6.6	Profits et pertes de change	22
6.6.7	Produits et charges d'intérêts	22
6.6.8	Produits des commissions.....	22
6.6.9	Coût du risque (Cf. Note 6.10.9).....	23
6.6.10	Perte de valeur des actifs non financiers.....	23
6.6.11	Immobilisations corporelles	24
6.6.12	Immobilisations incorporelles	24
6.6.13	Impôt sur le résultat exigible et différé	25
6.6.14	Engagements au titre d'un régime de retraite	25
6.6.15	Provisions (Cf. Note 6.10.9)	26
6.6.16	Principes du tableau de flux de trésorerie.....	26
6.7	Evènements postérieurs à la clôture des comptes	27
6.8	Recours aux jugements et à des estimations	27
6.8.1	Jugements	27
6.8.2	Hypothèses et incertitudes liées aux estimations	27
6.9	Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées	28
6.9.1	Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur	28
6.9.2	Textes à venir	30
6.10	Notes relatives au compte de résultat	31
6.10.1	Marge nette d'intérêts.....	31
6.10.2	Produits et Charges de commissions	31

6.10.3	Revenus des titres à revenue variable	32
6.10.4	Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	32
6.10.5	Produits et Charges des autres activités	32
6.10.6	Frais de personnel	32
6.10.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	32
6.10.8	Autres charges générales d'exploitation	33
6.10.9	Coût du risque	33
6.10.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	33
6.10.11	Impôts sur les bénéfices	33
6.11	Notes relatives au Bilan	34
6.11.1	Caisse et banques centrales	34
6.11.2	Actifs financiers aux coûts amortis	34
6.11.3	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	38
6.11.4	Impôts courants et différés	38
6.11.5	Actifs et passifs divers	39
6.11.6	Immeubles de placement	39
6.11.7	Immobilisations d'exploitation	40
6.11.8	Goodwill	42
6.11.9	Passifs financiers au coût amorti	44
6.11.10	Provisions	47
6.11.11	Dettes subordonnées	51
6.11.12	Engagement hors bilan	52
6.12	Gestion des risques	52
6.12.1	Risque de crédit	52
6.12.2	Risque de change	78
6.12.3	Risque de taux d'intérêt	79
6.12.4	Risque de liquidité	81
6.13	Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur	85
6.14	Classification des instruments financiers	86
6.15	Informations sectorielles	88
6.15.1	Performances des pôles métiers	88
6.15.2	Performances des zones géographiques	89
6.16	Gestion du capital et adéquation fonds propres	90
6.16.1	Cadre réglementaire	90
6.16.2	Périmètre prudentiel	91
6.16.3	Fonds propres	91
7	Evènements postérieurs à la clôture	95
8	Informations complémentaires	95
8.1	Transactions avec parties liées	95
8.2	Périmètre de consolidation	95
8.3	Autres informations spécifiques	96

1 Compte de résultat consolidé

En millions de FCFA	Note	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés	6.10.1	235 346	198 661
Intérêts et charges assimilés	6.10.1	-113 431	-95 865
Commissions (produits)	6.10.2	108 005	91 874
Commissions (charges)	6.10.2	-11 449	-11 419
Revenus des titres à revenu variable	6.10.3	116	138
Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	6.10.4	0	-86
Produits des autres activités	6.10.5	4 115	4 285
Charges des autres activités	6.10.5	-270	-274
Produit net Bancaire		222 431	187 315
Frais de personnel	6.10.6	-61 318	-52 394
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6.10.7	-15 450	-13 321
Autres charges générales d'exploitation	6.10.8	-60 945	-51 910
Résultat Brut d'Exploitation		84 718	69 691
Coût du risque	6.10.9	-59 790	-42 560
Résultat d'exploitation		24 928	27 131
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.10.10	505	7
Résultat avant impôt		25 433	27 138
Impôts sur les bénéfices	6.10.11	-6 234	-7 340
Résultat net		19 199	19 798
Participations ne donnant pas le contrôle		10 450	9 034
Résultat Net, Part du Groupe		8 749	10 764

2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	19 199	19 798
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-1 465	2 450
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	-1 465	2 450
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	1 209	-745
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	1 813	-1 038
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-604	293
Autres éléments du résultat global net d'impôt	18 943	21 503
Part du Groupe	7 557	11 868
Participations ne donnant pas le contrôle	11 386	9 634

3 Situation financière

En millions de FCFA	Note	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Caisse et banques centrales	6.11.1	393 310	253 385
Actifs financiers au Coût amorti	6.11.2	3 936 404	3 481 494
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		225 265	280 753
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		2 282 738	1 946 894
<i>Titres de dette non affectés en garantie</i>		774 532	680 523
<i>Titres de dette affectés en garantie</i>		653 869	573 324
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.11.3	7 440	5 437
<i>Instruments de capitaux propres</i>		7 440	5 437
Actifs d'impôts courants	6.11.4	9 655	1 346
Actifs d'impôts différés	6.11.4	23 769	24 155
Actifs divers	6.11.5	197 672	148 558
Immeubles de placement	6.11.6	61 831	53 656
Immobilisations corporelles	6.11.7	78 396	65 163
Immobilisations incorporelles	6.11.7	8 566	9 227
Goodwill	6.11.8	15 713	15 713
TOTAL DE ACTIF		4 732 757	4 058 135
En millions de FCFA	Note	31.12.2022	31.12.2021
Dettes			
Passifs financiers au coût amorti	6.11.10	4 380 932	3 755 771
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		999 291	1 012 067
<i>Dettes envers la clientèle</i>		3 176 961	2 583 896
<i>Dettes représentées par un titre</i>		74 700	56 746
<i>Autres dettes à termes</i>		129 980	103 062
Passifs d'impôts courants	6.11.4	11 610	9 642
Passifs d'impôts différés	6.11.4	14 103	15 435
Passifs divers	6.11.5	123 239	78 576
Provisions	6.11.10	22 975	19 229
Dettes subordonnées	6.11.11	13 903	14 730
Total des passifs		4 566 761	3 893 383
CAPITAUX PROPRES			
Capital		87 031	86 726
Réserves consolidées et report à nouveau		28 025	32 169
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		115 056	118 895
Total Capitaux propres part du Groupe		115 056	118 895
Participations ne donnant pas le contrôle		50 940	45 858
Total des capitaux propres		165 995	164 752
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 732 757	4 058 135

4 Tableau des flux de trésorerie

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôts	25 433	27 138
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15 450	13 321
Dotations nettes aux provisions	62 860	45 357
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	78 310	58 678
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	125 471	182 503
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle	-383 869	-383 167
Flux liés aux dépôts de la clientèle	593 065	459 848
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-57 462	-48 094
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	11 875	16 566
Impôts payés	-14 126	-2 334
Dividendes payés	-2 148	0
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	272 807	225 322
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	376 550	311 139
Acquisitions liées aux titres de dette	-311 005	-417 058
Remboursements liés aux titres de dette	136 349	137 091
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG	-250	-260
Flux liés aux immeubles de placement	-9 339	-8 507
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles	-26 073	-23 393
Cessions liées aux immobilisations corporelles et financières	4 503	1 034
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles	-1 665	-2 241
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-207 479	-313 335
Augmentation de capital	388	207
Souscription de nouveaux emprunts	63 982	148 470
Remboursements liés aux emprunts	-19 667	-106 944
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	44 703	41 733
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-2 203	1 014
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	211 570	40 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	260 002	219 451
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	253 385	224 881
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit	6 617	-5 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	471 572	260 002
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	393 310	253 385
Comptes (actif & passif) à vue auprès des établissements de crédit	78 262	6 617
Variation de la trésorerie nette	211 570	40 551

5 Etat de variation des capitaux propres

<i>En millions de FCFA</i>	Capital social et primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2021	86 531	7 796	1 209	8 548	1 320	105 405	36 591	141 995
Résultat net de la période		10 764				10 764	9 034	19 798
Autres éléments du résultat global			-628		1 732	1 104	601	1 705
Résultat Global	0	10 764	-628	0	1 732	11 868	9 634	21 503
Elimination des titres auto détenus	-12					-12		-12
Augmentation de capital par exercice de BSA	107	100				207	0	207
Effet des variations de périmètre		1 426				1 426	-367	1 059
Capitaux propres au 31 décembre 2021	86 626	20 086	581	8 548	3 052	118 894	45 858	164 752
Capitaux propres au 1er janvier 2022	86 626	20 086	581	8 548	3 052	118 894	45 858	164 752
Résultat net de la période		8 749				8 749	10 450	19 199
Autres éléments du résultat global			998		-2 190	-1 192	936	-256
Résultat Global	0	8 749	998	0	-2 190	7 557	11 386	18 943
Annulation de l'incidence du changement de méthode en règle locale		-11 295				-11 295	-4 562	-15 857
Augmentation de capital par exercice de BSA	212	176				388	0	388
Elimination des titres auto détenus	-83					-83		-83
Distribution de dividendes		-405				-405	-1 743	-2 148
Capitaux propres au 31 décembre 2022	86 755	17 310	1 579	8 548	862	115 056	50 939	165 995

6 Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS

6.1 Présentation Générale

La société ORAGROUP S.A. (« la Société »), est une société anonyme à Conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 2810 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour la clôture au 31 décembre 2022 sont établis conformément la norme comptable IAS 1 « Présentation des états financiers », telle que publiée par l'IASB (International Accounting Standard Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes comportent l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets.

6.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2022 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 avril 2023.

6.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur
Immeubles de placement	Coût historique

6.5 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.6 Principales méthodes comptables

Le Groupe a appliqué de façon constante, sur toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, les méthodes comptables suivantes.

6.6.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 par rapport au périmètre du 31 décembre 2021.

6.6.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.6.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en franc CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de franc CFA le plus proche, sauf indication contraire. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc CFA est effectué par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en franc CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en franc CFA au cours moyen de la période.

6.6.4 Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

6.6.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe selon les dispositions de la norme IFRS 9 lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en juste valeur par autres éléments du résultat global ou en juste valeur par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat.

6.6.5.1 Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans la situation financière de la société en trois catégories (coût amorti, juste valeur par autres éléments du résultat global ou juste valeur par résultat) telles que définies par la norme IFRS 9. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les achats/ventes des actifs financiers sont comptabilisés à la date de réalisation effective.

Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

- Les caractéristiques contractuelles (test Solely Payments of Principal & Interests ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

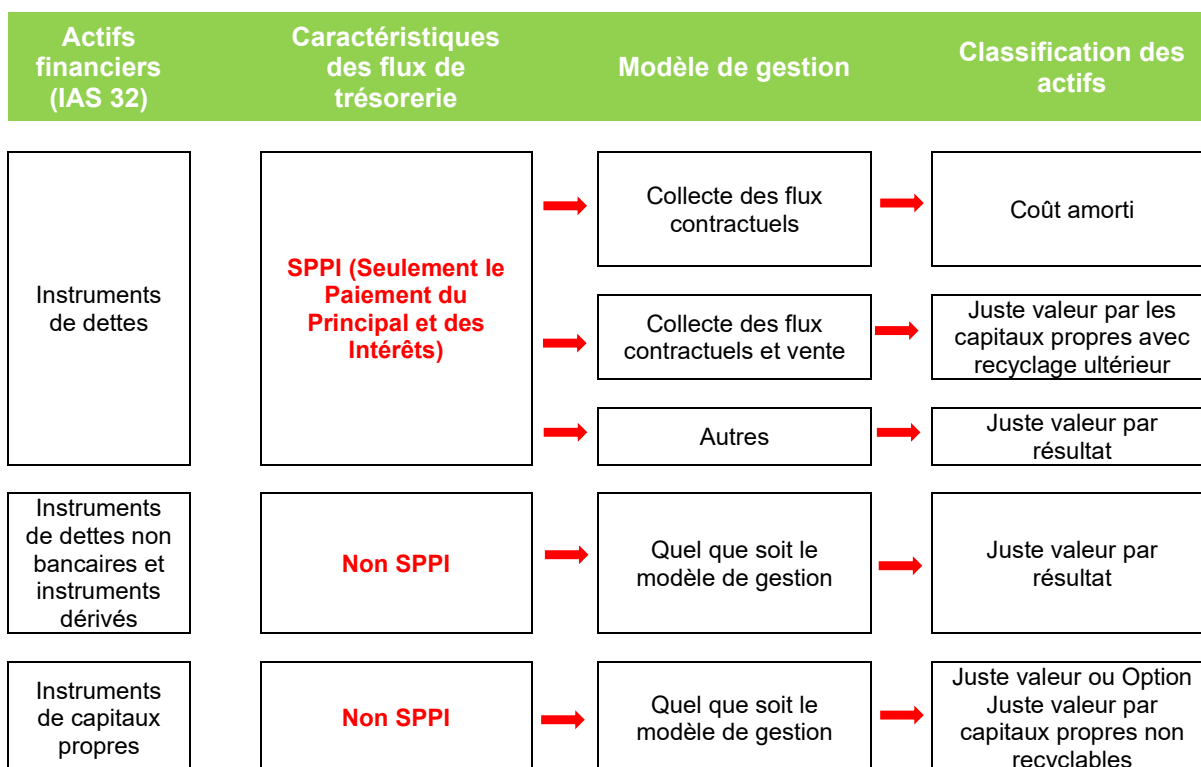
■ Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ; et
- tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :



a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte.

Cette catégorie d'actifs financiers comptabilisée au coût amorti inclut :

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

Cette catégorie comprend des prêts et créances sur les établissements de crédit (Cf. Note 6.11.2.2; Note 6.12.1.5.2.1 ; Note 6.12.1.5.3.2) et sur la clientèle (Cf. Note 6.11.2.1 ; Note 6.12.1.5.2.2 ; Note 6.12.1.5.3.1 et Note 6.12.1.5.4).

- Titres de dette (Cf. Note 6.11. 3 ; Note 6.12.1.5.2.3).

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Cette catégorie comprend les obligations, bons du trésor et autres effets publics acquis par les différentes entités du Groupe.

Les bons du Trésor sont des titres de créance émis par les États de différents pays dans lesquels le Groupe est présent.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que le Groupe peut être amenée à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti.

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022.

c) **Les instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global est retenu :

- seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global ;
- les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en autres éléments du résultat global non recyclables et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves.

Le modèle général de dépréciations d'IFRS 9 ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

Le Groupe a retenu l'option de désigner tous ces instruments de capitaux à la juste valeur par autres éléments du résultat. Cette catégorie comprend les titres de participation (Cf. Note 6.11.3).

d) **Reclassement des actifs financiers**

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes, etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité etc.) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

6.6.5.2 Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classées dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat. **Le Groupe ne détient aucun passif financier à la juste valeur par résultat.**

- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers du Groupe (Cf. Note 6.11.9), sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différence entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

Ces dettes émises représentées par un titre sont composées des emprunts obligataires émis par le Groupe sur le marché financier régional des pays de l'UEMOA (Cf. Note 6.11.9.3).

- Autres Dettes à terme qui sont enregistrés initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est donc équivalent au taux nominal (Cf. Note 6.11.9.4).
- Dettes subordonnées sont des dettes à terme qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquelles :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance (Cf. Note 6.11.11).

6.6.5.3 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe Orabank décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- Oragroup transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- Oragroup conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le Groupe Oragroup décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé.

6.6.5.4 Engagements de financement et de garantie (Cf. Note 6.11.12 et Note 6.12.1.5.2.5)

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risque et charges » au passif.

6.6.5.5 Dépréciations des actifs financiers au coût amorti (Cf. Note 6.12.1.4)

(i) Modèle de dépréciation

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Les pertes de crédit attendues sont calculées à partir de modèles (Risk Confidence de Moody's) comportant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des variables retenues et leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation des pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de tous les déficits de flux de trésorerie liés à des événements de défaut soit sur les douze mois suivants, soit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier en fonction de la détérioration du crédit observée depuis l'origine. La provision pour dépréciation sur créances matérialise un résultat non biaisé, pondéré en fonction des probabilités, qui tient compte de plusieurs scénarios fondés sur des prévisions raisonnables et justifiables.

Le Groupe adopte une approche en trois étapes pour l'évaluation de la dépréciation, fondée sur l'évolution de la qualité de crédit depuis la comptabilisation initiale :

- ✓ **Stage 1** : Expositions saines ne faisant apparaître aucune dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement inférieur ou égal à 30 jours. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes pour les 12 mois à venir. Une probabilité de défaut correspondant à l'échéance résiduelle est retenue.
- ✓ **Stage 2** : Expositions saines ayant connu une dégradation significative de la qualité du risque de crédit depuis l'octroi des concours concernés. Le Groupe retient tous les contrats ayant un arriéré de paiement entre 30 et 90 jours. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.
- ✓ **Stage 3** : Dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaillance sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le Groupe retient tous les contrats ayant un défaut supérieur à 90 jours comme critère quantitatif.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues de ces instruments financiers est évaluée à un montant correspondant au montant des pertes sur la durée de vie.

(ii) Évaluation des pertes de crédit attendues - hypothèses et techniques d'estimation (Cf. Note 6.12.1.4)

La perte de crédit attendue (ECL) est définie comme la moyenne ou le montant moyen de la perte de crédit subie sur une certaine période. La perte est mesurée comme la valeur actualisée nette ou la valeur comptable des créances qui ne seront pas recouvrées ou seront devenues irrécupérables et seront donc radiées ou autrement passées en perte.

Ils sont évalués comme suit :

Les créances non dépréciées à la date de l'évaluation : à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie. Le déficit correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus suivant les hypothèses retenues.

Les créances dépréciées à la date de l'évaluation : à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futures selon les hypothèses retenues.

Traitement des découverts : Pour les découverts, la durée de l'impayé est calculée à partir du dépassement de la limite autorisée ou dès que le découvert est enregistré en l'absence de limite préalable. L'augmentation des limites de découvert autorisé ne doit pas avoir pour objectif de dissimuler la dégradation de la solvabilité de la contrepartie mais doit reposer sur l'examen étayé du besoin auquel correspond cette augmentation et la confirmation par une analyse robuste de la qualité de crédit de la contrepartie et de sa capacité de remboursement.

Engagements de financement et de garantie : les paiements attendus pour rembourser le débiteur tenant compte du facteur de conversion en opération moins les montants éventuels que le Groupe s'attend à recouvrer.

Passage en pertes des créances (Cf. Note 6.12.1.5.8) : ce sont des créances irrécouvrables après épuisement de toutes les voies et moyens amiables ou judiciaires, ou pour toute autre considération pertinente. Les créances irrécouvrables doivent être intégralement provisionnées.

(iii) Augmentation significative du risque de crédit (Cf. Note 6.12.1.4)

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;

- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage du stage 2 au stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(iv) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(v) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(vi) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(vii) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues (Cf. Note 6.12.1.4)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. Pour ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subi, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

(viii) Gouvernance des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif de Gestion des Risques du Groupe. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et du risque pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarii raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle. Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé dans la projection des paramètres de ECL sur l'horizon d'amortissement des opérations.

Le backtesting vise à s'assurer de la robustesse, de la performance et du pouvoir prédictif des modèles internes de la banque au cours du temps. Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Il débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux.

La Direction des risques du Groupe restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des Risques, instance de validation des modèles interne des outils du risque du Groupe, le résultat du backtesting permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats.

Le document de synthèse propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle etc.).

6.6.6 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.6.7 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

6.6.8 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.6.9 Coût du risque (Cf. Note 6.10.9)

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.6.10 Perte de valeur des actifs non financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinés afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill est testé chaque année.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.6.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.6.12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.6.13 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.6.14 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.6.15 Provisions (Cf. Note 6.10.9)

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ; et
- à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.6.16 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue et chez les établissements de crédit.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme.

6.7 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.

6.8 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.8.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Cf. Note 6 .6.5.1.).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Cf. Note 6 .6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.).

6.8.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont données dans les notes suivantes :

- détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Cf. Note 6 .6.5.5. : Dépréciation des actifs financiers ; Cf. Note 6.12.1.4.) ;
- test de dépréciation des UGT comprenant le goodwill : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Cf. Notes 6.10.8 et 6.6.10) ;
- évaluation des justes valeurs (Cf. Notes 6.11.3 et 6.13) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (Cf. Notes 6.6.15 et 6.11.10) ;
- comptabilisation des actifs d'impôt différés au bilan : (Cf. Note 6.11.4).

6.9 Effets des normes internationales d'information financière nouvelles ou révisées

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2021 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2022. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

6.9.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2022	Contrats déficitaires : Coûts d'exécution – Modifications d'IAS 37	<p>Cette modification affecte uniquement les entreprises qui appliquent l'approche « coût incrémental ou différentiel » pour déterminer les coûts d'exécution des contrats. Elle implique de reconnaître des provisions lorsque le moindre des coûts d'exécution du contrat et des coûts de résiliation l'emportent sur les avantages économiques.</p> <p>La Groupe applique toujours l'approche « coût total » pour l'exécution de ces contrats. Cette modification n'aura donc aucun impact sur les comptes de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2022	Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 – Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 9, des exemples illustratifs d'IFRS 16 et d'IAS 41	<p>IFRS 1 : Cet amendement offre la possibilité à la filiale ayant adopté les IFRS postérieurement à la société mère d'évaluer les écarts de conversion cumulés aux montants inclus dans les états financiers consolidés de la société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux normes IFRS.</p> <p>IFRS 9 : L'amendement précise que les frais payés nets des frais reçus doivent être inclus pour l'exécution du test des 10% pour la décomptabilisation des passifs financiers.</p> <p>IFRS 16 : L'objectif de cet amendement est d'éliminer la confusion dans l'identification des éléments incitatifs à la location en supprimant l'exemple des paiements du bailleur relatif aux améliorations locatives.</p> <p>IAS 41 : Cet amendement implique l'alignement des exigences d'évaluation de la juste valeur d'IAS 41 avec celles d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur.</p> <p>Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé.</p>
1 ^{er} janvier 2022	Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue – Modifications d'IAS 16	<p>Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.</p> <p>L'activité du Groupe étant bancaire, il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes des entités du Groupe Orabank.</p>

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2022	IFRS 3 Modification d'une référence au Cadre conceptuel	<p>L'IASB a terminé son projet en mai 2020 en publiant les modifications d'IFRS 3. Les modifications ont permis de mettre à jour la référence au <i>Cadre conceptuel</i>. Elles ont également introduit une exception dans IFRS 3 à l'exigence selon laquelle une entité est tenue de se reporter au <i>Cadre conceptuel</i> pour déterminer ce qui constitue un actif ou un passif. Cette exception précise que, pour certains types de passifs et de passifs éventuels, une entité qui applique IFRS 3 devrait plutôt se reporter à IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. L'IASB explique l'ajout de cette exception comme un moyen d'éviter une conséquence non intentionnelle de la mise à jour du renvoi. En l'absence d'une telle exception, l'entité aurait comptabilisé certains passifs à l'acquisition d'une entreprise qu'elle n'aurait pas comptabilisés dans d'autres circonstances. Une fois l'acquisition conclue, elle aurait été tenue de décomptabiliser ces passifs et de comptabiliser un gain qui ne représente pas un gain économique.</p> <p>L'IASB s'attend à ce que cette exception demeure en vigueur dans IFRS 3 tant et aussi longtemps que la définition d'un passif dans IAS 37 diffère de la définition d'un passif se trouvant dans la dernière version du <i>Cadre conceptuel</i>. L'IASB prévoit harmoniser ces deux définitions dans le cadre d'un projet à venir de modifications ciblées d'IAS 37.</p> <p>Les modifications d'IFRS 3 sont en vigueur pour les regroupements d'entreprises effectués au cours des périodes de présentation de l'information financière à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise.</p> <p>Oragroup ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers.</p>

6.9.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	L'objectif de ces amendements est de préciser les critères de classement des passifs à savoir la dette et les autres passifs en tant que courants ou non courants. L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.
1 ^{er} janvier 2023	IFRS 17 « Contrats d'assurance » Amendements à IFRS 17« Contrats d'assurance »	<p>La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>.</p> <p>La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.</p> <p>L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.</p> <p>Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1^{er} janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1^{er} janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.</p> <p>L'activité du Groupe est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. Il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes du Groupe.</p>
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »	Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'impact anticipé de ces amendements n'est pas matériel.
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 1 et du Practice Statement « Informations sur les politiques comptables »	<p>L'objectif de ces amendements est d'améliorer la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entités d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité pour les informations à inclure dans les états financiers.</p> <p>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2023	Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »	<p>En mai 2021, l'IASB a publié <i>Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)</i>. Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, énoncée dans les paragraphes 15 et 24 d'IAS 12, de telle façon qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, sont à l'origine de différences temporaires à la fois imposables et déductibles.</p> <p>Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et leur application anticipée est permise.</p>

6.10 Notes relatives au compte de résultat

6.10.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	5 403	5 740
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	5 403	5 740
Opérations avec la clientèle	149 960	126 326
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	115 665	99 955
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	34 295	26 371
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	79 982	66 595
Autres actifs financiers au coût amorti	79 982	66 595
Total produits d'intérêts	235 346	198 661
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-34 490	-25 437
Emprunts interbancaires	-18 406	-15 384
Titres et valeurs donnés en pension	-16 083	-10 053
Opérations avec la clientèle	-72 275	-65 421
Comptes d'épargne à régime spécial	-7 260	-5 766
Dépôts à terme	-54 746	-49 277
Autres dettes envers la clientèle	-10 269	-10 379
Opérations sur instruments financiers	-6 667	-5 007
Dettes représentées par des titres	-4 570	-3 500
Dettes subordonnées et convertibles	-2 096	-1 507
Total charges d'intérêts	-113 431	-95 865
Marge nette d'intérêts	121 915	102 796

6.10.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	31 021	28 974
Commissions sur opérations monétique	13 431	8 643
Commissions Assurance	624	0
Commissions nettes de change (1)	32 295	27 531
Engagements de financement, de garantie et autres	12 397	10 953
Prestations de services	18 237	15 774
Autres	0	0
Total des produits	108 005	91 874
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-10 362	-8 506
Opérations avec la clientèle	-211	-984
Engagements de financement, de garantie et autres	-876	-777
Autres	0	-1 152
Total des charges	-11 449	-11 419

(1) Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change.

6.10.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Produits de commissions		
Participations et autres titres détenus à long terme	116	138
Total des produits	116	138

6.10.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Plus-value de cession	0	7
Moins-value de cession	0	-93
Sous total	0	-86

6.10.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Produits des autres activités		0
Activités de location immobilière	7	5
Autres activités	4 108	4 281
Sous-total	4 115	4 285
Charges des autres activités		
Autres activités	-270	-274
Sous-total	-270	-274
Total net	3 845	4 012

6.10.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations du personnel	-49 008	-42 485
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-10 320	-7 656
Personnel extérieur	-1 990	-2 253
Total	-61 318	-52 394

6.10.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles	-13 162	-12 075
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	-2 288	-1 246
Total	-15 450	-13 321

6.10.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Fournitures consommées	-6 514	-5 267
Loyers et charges locatives	-2 914	-2 397
Entretiens et réparations	-7 301	-5 473
Intermédiaires et honoraires	-4 830	-4 533
Publicités et promotions	-2 890	-2 656
Transports	-4 406	-3 147
Charges de technologie	-10 990	-9 412
Assurances	-1 945	-1 853
Charges de gouvernance	-813	-751
Formations	-933	-901
Impôts et taxes	-3 666	-3 300
Autres charges	-13 743	-12 219
Total	-60 945	-51 910

6.10.9 Coût du risque

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Risque de contrepartie		
Dotations nettes de reprises sur les créances clientèles	-50 303	-35 330
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-887	-602
Récupérations sur créances amorties	3 070	2 798
Dotations nettes de reprises sur les titres	-102	5
Autres risques		
Autres dotations nettes aux autres provisions	-11 568	-9 430
Total	-59 790	-42 560

6.10.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	505	7
Total	505	7

6.10.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	-7 784	-7 082
Impôts différés	1 550	-259
Total de la charge d'impôt	-6 234	-7 340

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%. Il faut noter la non prise en compte de l'impôt différé sur les retraitements des entités du Mali, du Tchad et de la Mauritanie.

Résultat net par action

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net part du groupe	8 749	10 764
Nombre d'action en circulation	68 971 376	69 521 831
Résultat de base par action (en unité de franc CFA)	127	155

6.11 Notes relatives au Bilan

6.11.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	79 519	76 589
Banques centrales	313 791	176 795
Total	393 310	253 385
Courant	313 791	76 589
Non courant	79 519	176 795

6.11.2 Actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	224 837	280 440
Prêts et créances sur la clientèle	2 282 738	1 946 894
Titres de dette non affectés en garantie	774 532	680 523
Titres de dette affectés en garantie	653 869	573 324
Total	3 935 977	3 481 181

6.11.2.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Compte à vue	151 282	86 448
Prêts à terme	52 850	187 132
Opérations de pension	11 000	0
Créances rattachées	9 706	6 859
Total brut	224 837	280 440
<i>Encours douteux</i>	588	574
Dépréciations	-161	-260
Total net	225 265	280 753
Courant	196 445	167 243
Non courant	28 820	113 510

6.11.2.2. Titres de dette non affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Bons du trésor et obligations	774 675	680 563
Dépréciations cumulées (ECL)	-143	-41
Total	774 532	680 523
Courant	14 939	124 744
Non courant	759 593	555 779

6.11.2.3. Titres de dette affectés en garantie

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Bons du trésor	10 500	37 724
Obligations	643 369	535 600
Total	653 869	573 324
Courant	360 767	84 534
Non courant	293 101	488 791

Le mouvement de la période sur les titres de dette se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	1 253 847	973 875
Acquisitions	311 005	417 058
Cessions/remboursements	-136 349	-137 091
Dépréciations sur actifs financiers disponible à la vente	-102	5
Solde de clôture	1 428 401	1 253 847

6.11.2.1. Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31/12/2022					31/12/2021				
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	984	2 176	2 153	93 882	99 195	444	7 214	14 349	63 813	85 820
Crédits à court terme	13 649	93 826	118 213	559 010	784 698	15 872	53 077	66 108	444 086	579 143
Crédits à moyen terme	283 432	87 997	153 718	323 619	848 766	252 171	43 687	134 051	368 957	798 866
Crédits à long terme	30 926	5 325	32 112	44 442	112 805	29 994	4 572	25 507	28 754	88 826
Comptes ordinaires débiteurs	7 093	21 248	26 411	151 216	205 968	7 937	23 539	24 830	129 034	185 340
Créances rattachées	2 282	5 177	2 285	15 299	25 044	2 769	2 645	1 322	9 783	16 519
Total des créances saines	338 365	215 749	334 893	1 187 469	2 076 476	309 187	134 733	266 168	1 044 427	1 754 514
<i>Créances impayées</i>	1 249	9 106	6 320	67 440	84 115	4 949	11 471	11 793	49 014	77 227
<i>Créances douteuses</i>	28 739	58 228	6 241	243 863	337 072	18 096	62 055	7 153	213 828	301 132
Dépréciations	-18 066	-40 520	-2 254	-154 084	-214 925	-15 581	-45 950	-9 196	-115 251	-185 979
Provisions cumulées	-18 066	-40 520	-2 254	-154 084	-214 925	-15 581	-45 950	-9 196	-115 251	-185 979
Total net des prêts et créances	350 287	242 562	345 200	1 344 689	2 282 738	316 650	162 309	275 918	1 192 017	1 946 894
Courant					1 140 940					1 035 369
Non courant					1 141 798					911 525

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

Au 31 décembre 2022	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	85 820	579 143	798 866	88 826	185 340	16 520	378 359	2 132 873
Augmentations	326 386	1 087 965	415 957	34 774	417 541	25 044	79 514	2 387 180
Remboursement	-313 141	-886 239	-369 950	-11 521	-399 785	-16 535	-22 285	-2 019 456
Créances passées en pertes							-19 079	-19 079
Différences de change	130	3 829	3 892	727	2 872	16	4 679	16 144
Solde de clôture au 31 décembre 2022	99 195	784 698	848 766	112 805	205 968	25 044	421 187	2 497 663

Au 31 décembre 2021	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2021	47 424	470 323	590 033	99 093	182 114	15 208	345 511	1 749 707
Augmentations	148 979	846 680	499 617	64 187	352 877	16 506	72 607	2 001 452
Remboursement	-111 242	-741 129	-295 153	-75 306	-351 593	-15 201	-29 594	-1 619 218
Créances passées en pertes	0	0	0	0	0	0	-15 624	-15 624
Différences de change	659	3 270	4 368	852	1 942	7	5 458	16 556
Solde de clôture au 31 décembre 2021	85 820	579 143	798 866	88 826	185 340	16 520	378 359	2 132 873

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	-185 979	-164 835
Dotations de provisions	-72 588	-55 234
Reprises de provisions	22 285	19 904
Prêts annulés durant la période	19 079	15 624
Différences de change	2 278	-1 437
Solde de clôture	-214 925	-185 979

6.11.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

▪ Instruments de capitaux propres

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation	6 722	6 459
Dépréciations cumulées	0	0
Variation de juste valeur	718	-1 022
Total	7 440	5 437
Courant	0	0
Non courant	7 440	5 437

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	5 437	6 248
Acquisitions	250	260
Cessions/remboursements	0	0
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	1 740	-1 089
Différence de change	13	17
Solde de clôture	7 440	5 437

6.11.4 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	9 655	1 346
Impôts différés	23 769	24 155
Total actifs d'impôts courants	33 424	25 502
Courant	9 655	1 346
Non courant	23 769	24 155
Impôts courants	11 610	9 642
Impôts différés	14 103	15 435
Total passifs d'impôts courants	25 712	25 077
Courant	11 610	9 642
Non courant	14 103	15 435

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Impôts différés nets en début de période	-8 721	-8 686
Charge d'impôt différé	-1 550	259
Variations des impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	604	-293
Impôts différés nets fin de période	-9 666	-8 721

6.11.5 Actifs et passifs divers

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et cautionnements versés	5 188	4 075
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0	1
Comptes de recouvrement	1 377	4 529
Comptes d'encaissement	23 443	22 797
Charges payées ou comptabilisées d'avance	11 945	12 952
Produits à recevoir	964	1 197
Autres débiteurs divers	177 894	117 798
Provisions sur autres débiteurs	-23 139	-14 790
Total comptes de régularisation et actifs divers	197 672	148 558
Courant	37 728	41 475
Non courant	159 944	107 084
Charges à payer	65 479	32 691
Produits constatés d'avance	15 559	12 590
Autres créditeurs divers	42 201	33 295
Total comptes de régularisation et passifs divers	123 239	78 576
Courant	65 479	32 691
Non courant	57 760	45 885

6.11.6 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Au 1er janvier	53 656	46 360
Acquisition	9 339	8 507
Cession	0	0
Dotations aux amortissements	-1 164	-1 210
Total Immeuble de placement	61 831	53 656
Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat		
Revenus locatifs	241	202
Total	241	202

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont évalués par la méthode de coût historique.

6.11.7 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Immobilisations en cours	Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres			
Au 1^{er} janvier 2022								
Valeur brute	27 830	38 766	22 299	43 284	10 846	15 898	131 094	
Amortissements cumulés	-18 604	-14 835	-11 754	-30 945	-8 360	-37	-65 931	
Valeur Nette au 1^{er} janvier 2022	9 227	23 932	10 545	12 340	2 486	15 861	65 163	
Au 31 décembre 2022								
Acquisitions	1 665	10 229	5 287	7 156	-270	3 671	26 073	
Cessions / Sorties	0	-97	-256	-3 951	-302	0	-4 605	
Reclassements valeur brute	-222	2 541	3 668	-2 427	-5 304	-7 020	-8 543	
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0	
Dotations aux amortissements	-2 382	-4 777	-3 161	-2 967	-213	0	-11 119	
Repises d'amortissement	215	33	149	392	33	0	607	
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	
Reclassements amortissement cumulés	0	-1 483	-331	2 638	7 719	0	8 543	
Effets des variations de parités monétaires	64	2 052	260	1 129	-1 372	208	2 277	
Valeur Nette au 31 décembre 2022	8 566	32 430	16 162	14 309	2 775	12 719	78 396	
Valeur brute	26 989	50 120	32 612	45 207	5 387	12 757	146 083	
Amortissements cumulés	-18 423	-17 690	-16 451	-30 898	-2 611	-37	-67 687	

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	
Au 1^{er} janvier 2021							
Valeur brute	25 482	33 035	20 646	37 484	13 641	12 833	117 638
Amortissements cumulés	-17 370	-11 574	-10 420	-26 348	-7 489	-37	-55 868
Valeur Nette au 1^{er} janvier 2021	8 112	21 461	10 225	11 137	6 151	12 796	61 770
Au 31 décembre 2021							
Acquisitions	2 241	4 460	2 464	5 498	6 318	4 653	23 393
Cessions / Sorties	0	0	0	-658	-699	0	-1 357
Reclassements valeur brute	0	738	-1 061	764	-8 659	-1 694	-9 911
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-1 886	-4 283	-2 290	-4 033	-1 191	0	-11 797
Repises d'amortissement	652	0	0	317	14	0	330
Repises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Reclassements amortissement cumulés	0	1 022	956	-880	306	0	1 404
Effets des variations de parités monétaires	108	534	251	195	246	106	1 331
Valeur Nette au 31 décembre 2021	9 227	23 932	10 545	12 340	2 486	15 861	65 163
Valeur brute	27 830	38 766	22 299	43 284	10 846	15 898	131 094
Amortissements cumulés	-18 604	-14 835	-11 754	-30 945	-8 360	-37	-65 931

Droit d'utilisation d'actifs

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs loués qui sont traités conformément à IFRS 16. Le montant brut des droits d'utilisation, inclus dans les immobilisations corporelles, est présenté ci-dessous :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Terrains et constructions	17 069	8 756
Agencements et installations	3 352	1 818
Matériel	235	133
Total brut	20 656	10 707
Amortissements cumulés	-10 252	-7 163
Total net	10 403	3 544

6.11.8 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-2 265	-2 265
Filiale Orabank- Benin	-3 514	-3 514
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé à la fin de chaque année, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à perpétuité.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers la digitation ;

- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développement des opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

Filiale Orabank Côte d'Ivoire

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût du risque ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

Taux d'actualisation

	31/12/2021	31/12/2022
Filiale Orabank- Benin	15,36%	15,4%
Filiale Orabank- Gabon	17,98%	18%
Filiale Orabank- Togo	23,03%	23,0%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	18,81%	20,8%

▪ **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2021	31/12/2022
Filiale Orabank - Benin	4,0%	4,0%
Filiale Orabank - Gabon	3,0%	2,0%
Filiale Orabank - Togo	1,5%	2,0%
Filiale Orabank - Cote d'Ivoire	1,5%	1,5%

Au 31 décembre 2022, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous montre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2021		31/12/2022	
	Valeur recouvrable	Valeur Comptable	Valeur recouvrable	Valeur Comptable
Filiale Orabank - Benin	59 295	34 150	47 730	36 153
Filiale Orabank - Gabon	30 324	27 920	62 988	27 920
Filiale Orabank - Togo	71 636	56 606	86 812	62 548
Filiale Orabank - Cote d'Ivoire	117 520	80 763	154 130	80 140
Total	278 775	199 439	351 661	206 760

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2022 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2022) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 7% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2022) entraînerait une diminution de 4% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme combinée avec une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT, entraînerait une diminution de 10% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

6.11.9 Passifs financiers au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers les établissements de crédit	999 291	1 012 067
Dettes envers la clientèle	3 176 961	2 583 896
Dettes représentées par un titre	74 700	56 746
Autres dettes à termes	129 980	133 669
Total	4 380 932	3 755 771

6.11.9.1. Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Compte à vue	73 020	79 832
Emprunts	872 488	873 871
Opérations de pension	49 818	54 722
Dettes rattachées	3 965	3 642
Total des dettes envers les établissements de crédit	999 291	1 012 067
Courant	946 281	978 959
Non courant	53 011	33 108

6.11.9.2. Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires créditeurs	1 804 194	1 325 760
Comptes d'épargne	292 660	244 508
Comptes à terme et assimilés	922 310	841 325
Autres dépôts de la clientèle	146 633	162 966
Dettes rattachées	11 164	9 337
Total des dettes envers la clientèle	3 176 961	2 583 896
Courant	619 824	2 130 359
Non courant	2 557 137	453 537

6.11.9.3. Dettes représentées par un titre

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts	73 593	55 988
Dettes rattachées	1 108	758
Total	74 700	56 746
Courant	3 503	3 153
Non courant	71 198	53 593

6.11.9.4. Autres dettes à terme

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts	126 827	102 054
Dettes rattachées	3 152	1 008
Total	129 980	103 062
Courant	17 036	18 775
Non courant	112 944	83 287

Le mouvement sur les dettes représentées par des titres et les autres dettes à termes se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde au 1 ^{er} janvier	159 808	120 264
Additions	63 364	146 525
Remboursements	-18 222	-106 481
Variation coût amorti	-270	-500
Solde au 31 décembre	204 680	159 808

Sur l'année 2022 il y a eu 63,4 Milliards de dette levée au niveau du Groupe. Ces levées de fonds ont permis d'une part de rembourser les dettes arrivées à maturité et d'autre part de soutenir le développement des activités de nos filiales par des renforcements des fonds propres. Au cours de l'exercice, 18,2 Milliards ont été remboursés.

Le détail des dettes représentées par des titres et des autres dettes à termes en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA		Entité	31.12.2022	31.12.2021
Dettes représentées par un titre			73 593	55 988
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(a)	Oragroup SA	3 593	5 988
Emprunts obligataires ordinaire ORGP	(b)	Oragroup SA	70 000	50 000
Autres dettes à termes			126 827	102 055
Emprunts EBF SSA	(c)	Oragroup SA	5 831	6 560
Emprunt AFD1+2	(d)	Oragroup SA	1 146	1 719
Emprunts SANAD	(e)	Oragroup SA	5 805	5 805
Emprunt BOAD à la Holding	(f)	Oragroup SA	0	10 000
Emprunt BMCI	(g)	BMB	0	535
Emprunt BPEC	(h)	BMB	11 700	11 700
Emprunt AFRILAND	(i)	BMB	11 930	11 930
Emprunt Société Générale	(j)	BMB	32 798	0
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(k)	Oragroup SA	26 218	30 208
Emprunt auprès de BICIG	(l)	Oragroup SA	20 000	20 000
Dettes locative (IFRS16)	(m)		11 399	3 597

- a) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.
- b) Le groupe a émis à un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché régional de l'UMOA pour 50 Mrds. Il court sur 2021-2028 (Maturité 7 ans) et rémunéré à un taux de 7,15%.
- c) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 8,850 millions EUR auprès de SANAD FUND FOR MSME pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup S.A. au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) Oragroup S.A. et Orabank Côte d'Ivoire ont contracté un emprunt de 10 millions EUR auprès de ECO-BUSINESS FUND S.A. pour financer des PME en Côte d'Ivoire. Il a une maturité de 5 ans et est rémunéré au taux de 4,6%+ Euribor 6 mois.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup S.A. au taux de 5,6%. Il a été soldé en février 2022.
- g) Emprunt contracté auprès de la BMCI sur 5 ans au taux de 6% an. Il est mis en place le 23/12/2019 et est totalement remboursé au 31 décembre 2022.
- h) L'emprunt contracté auprès de la SUNU BANK Togo pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Bénin. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 5 ans.
- i) L'emprunt contracté auprès de la AFRILAND FIRST BANK Cameroun pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Tchad. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 6ans.

- j) L'emprunt contracté auprès de Société Générale pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Togo. Il est rémunéré à 6 % et remboursable par amortissement constant sur une durée de 5 ans.
- k) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- l) Emprunt contracté auprès de la BICIG pour une durée de 4 ans au taux de 7,74% TTC.
- m) La dette locative concerne l'évaluation des contrats location du Groupe conformément à IFRS 16.

6.11.10 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2022
Provisions sur engagements hors bilan	1 185	1 671	-1 014	0	1 842
Provisions pour autres risques et charges	18 044	3 926	-849	13	21 133
Total provisions	19 229	5 596	-2 052	13	22 975

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS 9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les provisions pour autres risques et charges intègrent essentiellement les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant une filiale du Groupe à un de ses clients.

Une société X avait approché une filiale du Groupe dans le cadre d'un rachat de créances impayées de **FCFA 22 313 971 912** détenues sur un Etat de l'Afrique centrale en vertu d'une convention signée avec le Ministère de l'Economie dudit Etat le 29 janvier 2016. Ces créances sont nées de l'exécution des marchés BTP ci-dessous :

- **24 octobre 2011**, un marché de construction de l'école nationale de commerce d'une Province de cet Etat pour un montant initial de 7 904 694 644 F CFA, porté à 24 302 551 595 F CFA par avenant du 28 novembre 2015 ;
- **05 août 2011**, un marché de construction de l'école de tourisme et des métiers de l'hôtellerie pour un montant initial de 13 880 640 119 F CFA, porté à 26 851 381 808 F CFA par avenant du 11 novembre 2015.

Le contentieux est né du refus par notre filiale de se porter acquéreur de la créance car ayant estimé que c'était une opération risquée pour elle. N'étant pas satisfaite du rejet de sa demande de rachat, cette société X a également estimé que les discussions préliminaires intervenues entre elle et notre filiale pouvaient être considérées comme une tacite acceptation de sa demande et qu'elle était en droit de réclamer des dommages du fait des préjudices subis.

Le 15 décembre 2016, à la suite de la non-concrétisation des différentes propositions et contre-propositions entre notre filiale et ladite société X, cette dernière assigna notre filiale devant le tribunal de première instance pour aggravation de sa situation financière déficitaire, au motif pris de la rupture abusive d'un « prétendu » accord de financement, relatif au rachat de sa créance sur l'Etat de l'Afrique centrale et au paiement de dommages et intérêts.

Le montant de la créance à racheter étant pour rappel, de FCFA 22 313 971 912.

- **13 janvier 2017**, le Tribunal de première instance de la ville de situation du siège social de notre filiale a condamné notre filiale à racheter la créance de ladite société X sur l'Etat de l'Afrique centrale et à payer à cette dernière la somme de 6 milliards F CFA au titre de dommages-intérêts.
- **13 décembre 2017**, c'est au tour de la Cour d'appel judiciaire de confirmer le jugement du 13 janvier 2017 pour les mêmes motifs et quantum.
- **31 janvier 2018**, la société X a formé devant la CCJA un pourvoi en cassation contre l'arrêt n° 13/2017 du 13 décembre 2017 de la Cour d'Appel judiciaire de la ville de situation du siège social de notre filiale.
- **06 février 2018**, le juge de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale s'est prononcé en faveur d'un sursis à exécution en s'appuyant sur le caractère irréversible du préjudice que pourrait entraîner l'exécution de la condamnation pécuniaire de l'arrêt suscité du 13 décembre 2017 et le risque que l'exécution d'une telle décision pourrait causer au niveau de la place bancaire de l'Etat de l'Afrique centrale alors que le dossier n'avait pas encore été jugé au fond.
- **23 février 2018**, la société X a formé un pourvoi en annulation devant la CCJA contre l'arrêt 01/2017-2018 rendu le 06 février 2018 par la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale accordant un sursis à exécution de l'arrêt du 1^{er} décembre 2017.
- **21 mars 2018**, notre filiale a formé un pourvoi en cassation devant la CCJA contre l'arrêt n° 13/2017 du 13 décembre 2017 de la Cour d'Appel judiciaire de la ville de situation du siège social de notre filiale.
- **25 octobre 2018**, la CCJA a cassé l'arrêt de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale qui a prononcé le sursis à exécution contre l'arrêt de la Cour de cassation de l'Etat de l'Afrique centrale du 13 décembre 2017.
- **25 avril 2019**, la CCJA a cassé l'Arrêt de sursis à exécution rendu le 06 février 2018 par la Cour d'Appel de la ville de situation du siège social de notre filiale tout en invitant les parties à faire leurs observations quant à leur volonté de maintenir ou de dénoncer le projet de transaction.
- **08 août 2019**, la CCJA faisant usage de son pouvoir d'évocation, a vidé les deux procédures, jugeant que la cession de créance avait déjà eu lieu et a condamné la banque à payer à la société X la somme de FCFA 11 001 323 163 en réparation, « de divers préjudices subis ».
- **02 septembre 2019**, la société X signifiait à notre filiale l'arrêt de la CCJA du 08 août 2019 assorti d'un commandement de payer la somme FCFA 22 260 953 195 ;
- **21 octobre 2019**, la société X notifiait à notre filiale une dénonciation de saisie attribution pratiquée entre les mains d'un client de notre filiale en date du 17 octobre 2019 pour un montant de FCFA 18 543 038 403 et obtenait un paiement de XAF 9 milliards. Pour rappel, ce client a des encours dans les livres de notre filiale dont aucune échéance n'a été honorée depuis le 31 août 2016, de telle sorte que le crédit enregistre des échéances impayées pour un montant de FCFA 9 107 362 292. Au terme d'une procédure de recouvrement diligentée par notre filiale, le client a été condamné au paiement de la somme de FCFA 9 107 000 000 au titre des échéances impayées.
- **11 décembre 2019**, notre filiale a introduit un recours en révision contre la décision de la CCJA sur le fondement de la découverte de faits nouveaux et inconnus des parties et de la CCJA concernant des paiements effectués au profit de la société X entraînant une réduction du quantum de sa créance sur l'Etat.

- **27 décembre 2019**, dans le cadre de la procédure de contestation de la saisie du 17 octobre 2019 faite par la société X, le juge de l'urgence a rendu une ordonnance déclarant irrecevable l'action en contestation intentée par notre filiale contre cette société et ordonne la poursuite de la mesure d'exécution forcée entreprise.
- **30 décembre 2019**, contre cette ordonnance du 27 décembre 2019, notre filiale a introduit, une requête d'appel à jour fixe ainsi qu'une requête aux fins de défense à exécution.
- **03 janvier 2020**, le Premier Président de la Cour d'appel, statuant comme juge unique sur la procédure de sursis à exécution a ordonné la défense à exécution de l'ordonnance rendue le 27 décembre 2019 stoppant ainsi la continuation des procédures de saisie entreprise par la société X.
- **31 janvier 2020**, le juge de l'urgence a par ailleurs ordonné la mainlevée des saisies pratiquées le 25 novembre 2019 par la société X entre les mains d'autres clients de notre filiale et débouté la société X de sa demande reconventionnelle.
- **18 février 2020**, le Président de la cour d'appel de la ville de situation du siège social de notre filiale (chambre référé commercial) a infirmé partiellement l'ordonnance du 27 décembre 2019 et statuant à nouveau l'a confirmé pour le reste et condamné notre filiale aux dépens ;
- **04 mars 2020**, au motif de la précarisation évidente que suscitera le paiement de la somme et que cette perspective est, à elle seule constitutive de préjudice irréparable au sens de l'article 549 du code de procédure civile évoqué par la partie requérante (notre filiale), la Cour de cassation a suivant un arrêt ordonné le sursis à exécution de l'arrêt rendu le 18 février 2020 par la cour d'appel.
- **12 mars 2020**, une sommation interpellative a été adressé au Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) par exploit d'un Huissier de justice le 12 mars 2020, le sommant de donner toutes informations sur les paiements effectués au bénéfice de la société X entre 2013 et 2020.
- **03 avril 2020**, recours en cassation déposé par la société X contre l'ordonnance de sursis à exécution 15/2019-2020 du 4 mars 2020 rendu par le Premier Président de la Cour de cassation de la ville de situation de notre filiale.
- **09 avril 2020**, la CCJA a, rejeté le recours en révision de notre filiale malgré ces nouvelles informations troublantes sur le quantum de la dette de la société X, à travers le Trésor Public confirmant avoir réglé à la société X la somme totale de 900 000 000 F CFA au titre de l'exécution de la convention de dette, et F CFA 10 000 000 000 et imputé sur la même convention de dette.
- **28 avril 2020**, réponse du DGCPT affirmant que les paiements effectués au bénéfice de la société X sur la base des ordonnances de paiement reçues de la DGBFIP sont tous en lien avec les marchés de l'école de commerce et l'école de tourisme et d'hôtellerie.
- **26 mai 2020**, nouvelle sommation par laquelle notre filiale a demandé au DGCPT d'avoir à fournir les supports justificatifs des paiements, notamment les ordonnances de paiement évoquées dans sa précédente correspondance.
- **Le 22 juillet 2020**, réponse du DGCPT demandant à la banque de s'adresser à la Cour des Comptes qui conserve toutes les pièces comptables en vertu de la loi.
- **06 juin 2020**, la société X a introduit un recours en cassation devant la CCJA contre l'ordonnance de sursis à exécution rendue par le Président de la Cour de cassation le 02 mars 2020.

- **01 juillet 2020**, à la suite d'une action en paiement des causes de la saisie-attribution contre un client de notre filiale devant le Tribunal de commerce pour le montant de 3 410 000 000 XAF, la cour d'appel a déclaré l'intervention volontaire de notre filiale irrecevable et a condamné ledit client de notre filiale à payer à la société X la somme de 3 410 millions XAF.
- **27 juillet 2020**, la société X a signifié à la banque la dénonciation des saisies-attribution pratiquées entre les mains des différents clients de notre filiale pour avoir paiement de la somme de 15 897 743 295 F CFA sur le fondement de l'arrêt du 08/08/2019 rendu par la CCJA.
- **01 septembre 2020**, par suite d'une requête en date du 01 septembre 2020 aux fins de sursis à exécution introduite par notre filiale, la Cour de cassation a ordonné le sursis à exécution de l'arrêt de la Cour d'appel condamnant le client de notre filiale à payer à la société X la somme de 3 410 000 000 XAF. Cette ordonnance a été signifiée à la société X et au client de notre filiale.
- **02 septembre 2020**, notre filiale notifiait aussitôt au client de notre filiale la cession en faveur d'une autre filiale du groupe de la créance de 12 milliards XAF détenue sur ce dernier au titre d'un contrat de prêt conclu en août 2019.
- **09 septembre 2020**, la société X a donné une nouvelle mainlevée amiable des saisies du 28 juillet 2020 et pratiqua une nouvelle saisie attribution. Cette série de mainlevée suivie aussitôt de saisie, vise à corriger, les erreurs que nous avons soulevé dans nos contestations et qui sont contenues dans les actes de la société X.
- **01 octobre 2020**, des saisies furent une fois encore pratiquées entre les mains d'un client de notre filiale et aussitôt contestées par celle-ci. En effet, suivant décision du 10 octobre 2020 du président du Tribunal de commerce, les saisies du 24 et 28 juillet 2020 furent toutes levées en faveur de notre filiale.
- **13 juillet 2021**, la Cour d'appel de la ville de situation du siège social de notre filiale autorisa un client de la filiale à libérer des fonds saisis entre ses mains par la société X malgré la cession de **créances intervenue au profit d'une autre filiale du groupe et notifiée à ce client.**

Au 31 mars 2022, plusieurs procédures sont ainsi pendantes devant la CCJA et devant les juridictions de l'Etat de l'Afrique centrale.

- Au niveau de la CCJA :
 - ✓ **22/03/2021** : Sursis à exécution contre l'arrêt du 18/02/2021 rendu en interprétation de l'arrêt du 09/08/2019.
 - ✓ **22/03/2021** : Procédure en tierce opposition contre l'arrêt interprétatif de l'arrêt du 09 août 2019 rendu le 18 février.
 - ✓ **30/03/2021** : Pourvoi formé par un client de notre filiale devant la CCJA pour donner suite à l'arrêt de la cour d'appel le condamnant au paiement de XAF 9 milliards indument payés par cette dernière à la société X.
 - ✓ **01/02/2022** : Recours en révision devant la CCJA (Dossier n° 026/2022/PC du 01/02/2022). Notre filiale a déposé un recours en révision contre l'arrêt du 08 août 2019 rendu par la CCJA et condamnant la filiale. Le Greffe de la CCJA a confirmé à notre filiale que la signification a été faite à la société X, qui l'a reçue le 16 mars 2022. Nous sommes en attente des écritures en réponse.

- Au niveau des juridictions de l'Etat de l'Afrique centrale :
 - ✓ **21/06/2021** : Assignation en paiement de sommes (procédure au fond) dirigée contre un client de notre filiale, tiers saisi.
 - ✓ **15/12/2021** : Recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat. Notre filiale a déposé une requête en régularisation de cession de créance et en conciliation devant le Tribunal administratif contre l'Etat et la société X. Ce recours devant le juge administratif vise à obtenir non seulement une régularisation de l'opération de cession de créance telle que décidée par la CCJA, mais aussi l'ouverture d'une conciliation, puisque le litige est relatif à des marchés publics. Cette procédure s'inspire des réponses contradictoires de toutes les administrations saisies, y compris la Task Force pour se prononcer sur le fondement de la créance de la société X. Fondamentalement, cette procédure part du postulat selon lequel le Groupe ne peut pas envisager le règlement du différend entre notre filiale et la société X, sans s'impliquer.

Compte tenu des différentes actions devant les juridictions locales et régionales, le Groupe estime qu'il est difficile de prévoir l'horizon du dénouement de ce litige. Selon l'évaluation du Groupe, sur la base de procédures de recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat en cours, et de la demande en révision déposée devant la CCJA sur la base du recours en régularisation de cession de créances et conciliation contre l'Etat, le passif ne dépassera probablement pas FCFA 11 milliards correspondant au montant des dommages et intérêts. Une provision de ce montant a été constituée à cet effet dans les comptes au 31 décembre 2021.

6.11.11 Dettes subordonnées

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts subordonnés	13 285	14 285
Dettes rattachées	618	445
Total des dettes représentées par un titre	13 903	14 730
Courant	2 618	1 445
Non courant	11 285	13 285

Le mouvement sur les dettes subordonnées se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde au 1 ^{er} janvier	14 730	12 785
Additions	618	2 307
Remboursements	-1 445	-361
Solde au 31 décembre	13 903	14 730

Le détail des emprunts en principal à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	Entité	31.12.2022	31.12.2021
Emprunt subordonné BOAD à Orabank Côte d'Ivoire	(a) Côte d'Ivoire	9 000	10 000
Emprunts subordonnés divers	(b) Bénin	4 285	4 285
Total		13 285	14 285

- L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- Emprunts subordonnés contractés par Orabank Bénin auprès de divers souscripteurs.

6.11.12 Engagement hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés	798 982	760 854
Engagements de financement	300 954	276 441
Engagements de garantie	498 028	484 413
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus	2 809 502	2 075 110
Engagements de financement	0	32 500
Engagements de garantie	2 809 502	2 042 610

6.12 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.12.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au Conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.12.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le Groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- Les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.12.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.12.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprises entre 12 mois et 24 mois.

- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe

6.12.1.4 Mesure du risque de crédit

Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

a. Mesure de perte de crédit attendue

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé en « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

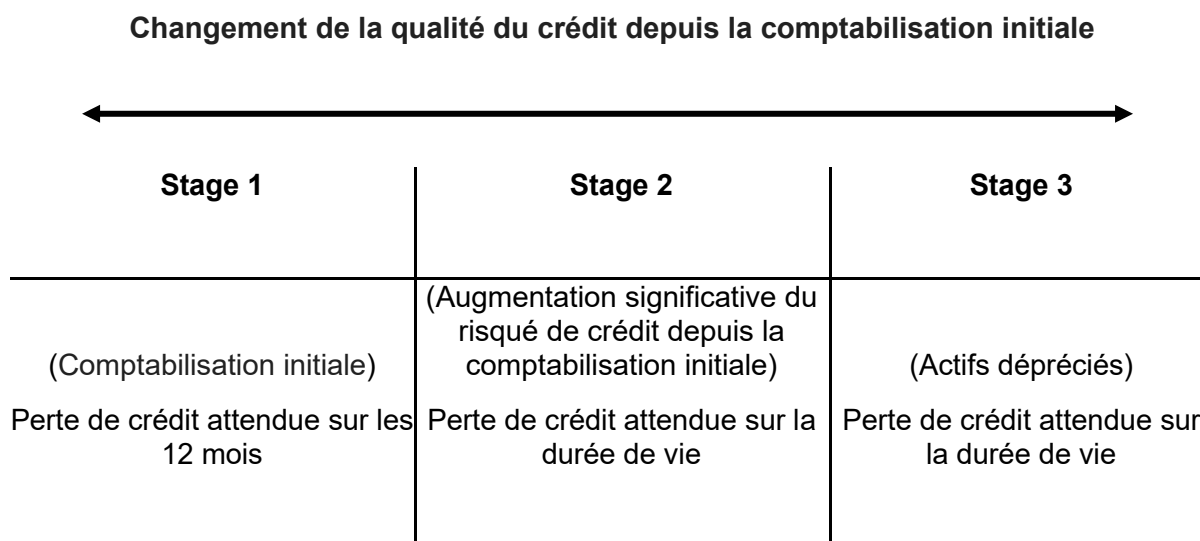
Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers le « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez vous reporter à la note 6.6.5.5 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (Cf. la Note 6.6.5.5).

Le diagramme ci-dessous récapitule les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers dépréciés acquis ou créés) :



Les principaux jugements et hypothèses retenus par le Groupe pour l'application de la norme IFRS9 sont discutés ci-dessous :

b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou de soutien suivant ont été remplis :

Critères quantitatifs :

- les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou un contrat ayant subi une restructuration pour le passage du Stage 1 au Stage 2 ;
- contrat ayant subi une restructuration ;
- les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3 ;
- seuil absolu : si PD à 12 mois ou à maturité > 5% alors déclassement en Stage 2 ;
- seuil relatif : si la valeur de PD à 12 mois ou à maturité a augmenté d'au moins 5% alors déclassement en Stage 2 ;
- Dégradation de la notation d'au moins 2 crans depuis la première comptabilisation (passage de stage 1 à stage 2)
- une période probatoire correspondant à trois échéanciers doit être observée pour tout retour en stage inférieur (Stage 2 vers Stage 1 ou Stage 3 vers Stage 2). Cette période sera de 2 ans pour les engagements restructurés de stage 3 vers Stage 2) ;
- cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir de :
 - un instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible ;
 - le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
 - cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Critères qualitatifs :

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

i) Probabilité de défaut (PD)

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit sur la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « Stage 2 ».

La probabilité de défaut des contrats classés en stage 1 sera la PD équivalente à la note d'octroi du client suivant le modèle interne de notation des clients. La PD à un an pour les clients non notés s'établit à 1,63% conformément au résultat du backtesting sur cette population. La probabilité de défaut des actifs financiers classés en Stage 3 est de 100%.

Le Groupe a procédé à la mise à jour des PD en prenant l'option de partir sur une moyenne des défauts grâce à une matrice de transition pour les PAR30, les PAR90 et les PAR180. (Le défaut correspond à un arriéré de plus de 90 jours).

Cette matrice de transition est une présentation compacte des migrations d'arriérés sous forme de tableau. Elle est construite autour de transitions trimestrielles par période d'arriérés.

La PD Lifetime pour les clients classés en stage 2 se calcule par extrapolation de la PD 1 an.

Le tableau ci-dessous présente les PD pour les créances classées en Stage 2 :

N°	PD	PD cumulative	PD marginale
1	PD 1 an	19,46%	19,46%
2	PD 2 an	35,13%	15,67%
3	PD 3 an	47,76%	12,62%
4	PD 4 an	57,92%	10,17%
5	PD 5 an	66,11%	8,19%
6	PD 6 an	72,71%	6,59%
7	PD 7 an	78,02%	5,31%
8	PD 8 an	82,30%	4,28%
9	PD 9 an	85,74%	3,45%
10	PD 10 an	88,52%	2,77%
11	PD 11 an	90,75%	2,23%
12	PD 12 an	92,55%	1,80%
13	PD 13 an	94,00%	1,45%
14	PD 14 an	95,17%	1,17%
15	PD 15 an	96,11%	0,94%

ii) Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est au moins égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

iii) Perte en cas de défaut

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est calculée sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminées en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionnée pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

c. Informations sur les scénarios macroéconomiques au 31 décembre 2022

Le Groupe a identifié les principales variables économiques qui pourraient avoir une incidence sur son risque de crédit et ses pertes sur créances attendues. Les principales variables économiques et l'impact de ces variables d'un pays à l'autre. Il s'agit des deux indicateurs suivants : Les taux de croissance du PIB et l'indice de prix des matières premières.

L'impact de ces variables économiques sur les pertes sur créances attendues a été déterminé en effectuant une analyse des principales composantes, afin de comprendre les variables importantes et d'estimer l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut du marché sur lequel opèrent les clients de la banque et sur les composantes des pertes sur créances attendues.

Les prévisions de ces variables économiques (le « scénario économique de base ») sont issues de sources externes fiables telles que, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, la Banque Centrale etc.) et constituent la meilleure estimation de l'économie au cours des prochaines années. L'impact de ces variables économiques sur la PD, l'EAD et la LGD a été déterminé en effectuant une analyse de régression statistique pour comprendre l'impact historique des variations de ces variables sur les taux de défaut et sur les composantes de la LGD et de l'EAD. En plus du scénario économique de base, la banque utilise deux autres scénarii (Scénario optimiste et Scénario de ralentissement économique) dans le modèle de calcul de pertes sur créances attendues. Ces pertes sur créances attendues pondérées en fonction de la probabilité sont déterminées en faisant passer chacun des scénarii dans le modèle de pertes sur créances attendues et en le multipliant par la pondération appropriée du scénario. Les pondérations attachées au Scénario de base, au Scénario optimiste et au Scénario de ralentissement économique sont respectivement de 55%, 25% et 20%. Les pondérations des scénarii sont déterminées par une combinaison d'analyse statistique et de jugement d'expert en matière de crédit, en tenant compte de la gamme de résultats possibles que chaque scénario représente.

- Scénario de base : Ce scénario tient compte de l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire de certains pays de présence du groupe qui demeure particulièrement délicate. Après le rebond observé en 2021 pour l'Afrique subsaharienne, la croissance du PIB devrait ralentir fortement de plus de 1 point de pourcentage, à 3,8% pour 2022 selon les estimations du FMI publiées en janvier 2023. L'augmentation du prix du baril de pétrole en raison de la guerre en Ukraine occasionne une augmentation des charges liées au fret maritime et entraîne donc une augmentation du coût du transport et de la chaîne d'approvisionnement. Le taux d'inflation dans l'union devrait atteindre un niveau élevé en 2022 en lien avec l'envolée des cours internationaux des denrées alimentaires et des produits pétroliers importés. Dans la zone CEMAC, l'activité économique a été orientée à la hausse. Elle est portée par la bonne tenue de la demande intérieure et la hausse des cours du baril de pétrole, ainsi que le regain de reprise des secteurs sinistrés par la pandémie de Covid-19. La BEAC table sur un taux de croissance de +2,90% pour un PIB réel en 2022 (contre 1,7% en 2021). En Guinée, selon le dernier rapport de la Banque Mondiale publiée en mars 2023, la croissance du PIB en 2022 a atteint 4,7%, après une forte accélération des activités minières. Sur la même année, l'inflation est estimée à 12.1%, une légère baisse par rapport à 2021 (12.6%), du fait d'une politique monétaire restrictive et d'une forte appréciation du taux de change. Pour la Mauritanie, la croissance s'est accélérée passant de 2,4% en 2021 à 5,2% en 2022, portée par l'augmentation des exportations du côté de la demande, et l'expansion du secteur agricole du côté de l'offre. L'inflation annuelle moyenne a atteint 9,5% en 2022.
- Scénario optimiste : Dans ce scénario favorable, il est supposé une remontée du taux de croissance du PIB de 100 points de base par rapport à 2022 pour la moyenne du taux de croissance de nos pays de présence. Ceci grâce à un impact moins sévère de la guerre menée par la Russie en Ukraine et un repli plus rapide de l'inflation sur l'ensemble de nos pays de présence. La tension sur les chaînes d'approvisionnement s'améliore avec une baisse des coûts de transport et donc des produits de base entraînant l'amélioration du pouvoir d'achat. Les banques centrales maintiennent le niveau des taux de refinancement sur nos différents marchés de présence.
- Scénario de ralentissement économique : Dans ce scénario, il est supposé une baisse du taux de croissance du PIB de 100 points de base par rapport à 2022 pour la moyenne du taux de croissance de nos pays de présence. Cette situation serait la conséquence d'un impact plus prononcé de la guerre menée par la Russie en Ukraine, d'un aggravement des conflits sociopolitiques dans la zone, la tension sur les chaînes d'approvisionnement avec la hausse du prix des denrées de base et la persistance de l'inflation sur l'ensemble de nos pays de présence.

Afin de déterminer, les PD et LGD par scénario, une analyse de corrélation entre le taux de NPL consolidé et le taux de croissance du PIB a été effectuée. L'historique du PIB utilisé et présenté dans le tableau ci-dessous a été obtenu sur le site de la Banque Mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/> (Données en millions de XOF).

	R 2011	R 2012	R 2013	R 2014	R 2015	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021	R 2022	P 2023	P 2024
Bénin	2,96%	4,81%	7,19%	6,36%	1,78%	3,34%	5,67%	6,70%	6,87%	3,85%	6,60%	6,00%	6,00%	5,90%
Burkina Faso	6,62%	6,45%	5,79%	4,33%	3,92%	5,96%	6,20%	6,60%	5,69%	1,93%	6,91%	2,50%	4,90%	5,90%
Côte d'Ivoire	-5,37%	7,62%	10,76%	9,37%	7,19%	7,18%	7,36%	6,89%	6,23%	1,96%	7,02%	6,70%	6,20%	6,60%
Gabon	7,09%	5,25%	5,64%	4,31%	3,88%	2,09%	0,47%	0,84%	3,92%	-1,84%	1,51%	2,80%	3,00%	3,10%
Guinée	5,61%	5,92%	3,95%	3,70%	3,83%	10,82%	10,30%	6,36%	5,62%	4,64%	3,12%	4,40%	5,60%	6,30%
Guinée-Bissau	8,08%	-1,71%	3,26%	0,96%	6,13%	6,26%	5,92%	1,28%	4,50%	-2,40%	3,80%	3,50%	4,50%	5,00%
Mali	3,21%	-0,84%	2,30%	7,08%	6,17%	5,85%	5,31%	4,75%	4,76%	-1,24%	3,07%	3,70%	5,00%	5,10%
Mauritanie	4,17%	4,47%	4,15%	4,27%	5,38%	1,26%	6,27%	4,53%	5,76%	-1,76%	2,30%	5,20%	4,50%	6,20%
Niger	2,36%	10,55%	5,32%	6,64%	4,39%	5,74%	5,00%	7,21%	5,94%	3,58%	1,35%	11,10%	6,10%	13,00%
Sénégal	1,33%	4,00%	2,41%	6,22%	6,37%	6,37%	7,39%	6,21%	4,61%	1,33%	6,06%	4,70%	8,30%	10,60%
Tchad	0,08%	8,88%	5,70%	6,90%	2,77%	-6,26%	-2,99%	2,37%	3,25%	-1,60%	-1,20%	2,50%	3,50%	3,70%
Togo	6,40%	6,54%	6,11%	5,92%	5,74%	5,56%	4,35%	4,98%	5,46%	1,75%	5,26%	5,40%	5,50%	5,50%
Zone de présence	0,76%	6,11%	6,58%	6,83%	5,31%	5,07%	5,74%	5,83%	5,55%	1,51%	5,09%	5,54%	5,86%	7,02%

Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques dans le calcul des pertes sur crédit attendues des créances en catégorie 1 et 2.

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario		
Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
0,39%	-10,73%	12,34%

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarii choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarii possibles.

6.12.1.5 Concentration au risque de crédit

6.12.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Titres de dettes ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

En millions de FCFA	31.12.2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation de risque de crédit	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 996 851	579 808	624 954	313 784	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	449 509	50 831	170 938	34 733	0	0
Titres de dette	1 428 401	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 265	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	161	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 282 738	551 579	609 568	313 784	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	388 901	22 602	155 552	34 733	0	0
Autres débiteurs divers	60 447	28 229	15 386	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	60 447	28 229	15 386	0	0	0
Hors bilan	798 982	78 312	65 763	84 039	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1 826	0	0	0	0	0
Total des engagements	4 795 833	658 119	690 717	397 823	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	451 335	50 831	170 938	34 733	0	0
En millions de FCFA	31.12.2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Atténuateur de risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques d'atténuation de risque de crédit	
		Instruments financiers	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Bilan	3 521 828	384 723	469 300	180 552	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	423 500	38 205	168 335	39 857	0	0
Titres de dette	1 253 847	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	1 946 894	372 812	455 079	180 552	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	383 166	26 294	154 114	39 857	0	0
Autres débiteurs divers	40 334	11 911	14 221	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	40 334	11 911	14 221	0	0	0
Hors bilan	760 854	103 885	59 842	39 945	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Total des engagements	4 282 682	488 608	529 142	220 497	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	423 500	38 205	168 335	39 857	0	0

6.12.1.5.2 Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

6.12.1.5.2.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit		31.12.2022				31.12.2021			
En millions de FCFA	Catégorie de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1 12 mois	Stage 2 Durée de vie	Stage 3 Durée de vie		Stage 1 12 mois	Stage 2 Durée de vie	Stage 3 Durée de vie	
En millions de FCFA									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	PD ≤ 2%	225 265	0	0	225 265	281 013	0	0	281 013
	PD = 100%	0	0	161	161	0	0	0	0
Provisions cumulées pour pertes		0	0	-161	-161	-260	0	0	-260
Valeur nette comptable		225 265	0	0	225 265	280 753	0	0	280 753

6.12.1.5.2.2. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur la clientèle		31.12.2022				31.12.2021			
En millions de FCFA	Catégorie de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
		Stage 1 12 mois	Stage 2 Durée de vie	Stage 3 Durée de vie		Stage 1 12 mois	Stage 2 Durée de vie	Stage 3 Durée de vie	
Corporates et Institutionnels	PD ≤ 2%	627 258	13 648	0	640 906	952 773	18 388	0	971 161
	2% < PD ≤ 20%	483 930	59 412	0	543 342	0	8 846	0	8 846
	20% < PD < 100%	75	58 346	0	58 420	0	22 609	0	22 609
	PD = 100%	0	0	181 250	181 250	0	0	171 504	171 504
Total Clientèle Corporates et Institutionnels		1 111 263	131 405	181 250	1 423 919	952 773	49 843	171 504	1 174 119
Banque de détail et PME	PD ≤ 2%	544 229	22 670	0	566 898	706 684	1 593	0	708 277
	2% < PD ≤ 20%	231 618	53 595	0	285 213	0	12 578	0	12 578
	20% < PD < 100%	121	13 861	0	13 982	0	26 236	0	26 236
	PD = 100%	0	0	207 651	207 651	0	0	211 662	211 662
Total Clientèle Banque de détail et PME		775 968	90 125	207 651	1 073 744	706 684	40 408	211 662	958 754
Provisions cumulées pour pertes attendues		-6 043	-11 964	-196 918	-214 925	-20 764	-11 389	-153 826	-185 979
Valeur nette comptable		1 881 188	209 567	191 983	2 282 738	1 638 692	78 861	229 341	1 946 894

6.12.1.5.2.3. Titres de dettes

Titres de dette		31.12.2022				31.12.2021			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
En millions de FCFA	Catégorie de risque de crédit	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
		12 mois	Durée de vie	Durée de vie		12 mois	Durée de vie	Durée de vie	
Bons et obligations souverains	PD ≤ 2%	1 421 075	0	0	1 421 075	1 245 486	0	0	1 245 486
	2% < PD ≤ 20%	0	0	0	0	0	0	0	0
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Bons et obligations souverains		1 421 075	0	0	1 421 075	1 245 486	0	0	1 245 486
Obligations corporate	PD ≤ 2%	1 097	0	0	1 097	1 645	0	0	1 645
	2% < PD ≤ 20%	6 371	0	0	6 371	6 757	0	0	6 757
	20% < PD < 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Obligations corporate		7 469	0	0	7 469	8 402	0	0	8 402
Provisions cumulées pour pertes attendues		-143	0	0	-143	-41	0	0	-41
Valeur nette comptable		1 428 401	0	0	1 428 401	1 253 847	0	0	1 253 847

6.12.1.5.2.4. Autres débiteurs

Autres débiteurs divers		Actifs sains ou dégradés				Actifs sains ou dégradés			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
En millions de FCFA	Catégorie de risque de crédit	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
		12 mois	Durée de vie	Durée de vie		12 mois	Durée de vie	Durée de vie	
Créances BMB	PD = 100%	0	0	60 447		0	0	40 334	
Provisions cumulées pour pertes attendues		0	0	-15 753		0	0	-11 969	
Valeur nette comptable		0	0	44 693		0	0	28 365	

6.12.1.5.2.5. Engagement hors bilan

Engagement hors bilan		31.12.2022				31.12.2021			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés		Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés
En millions de FCFA	Catégorie de risque de crédit	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total		Stage 1	Stage 2	Stage 3
		12 mois	Durée de vie	Durée de vie		12 mois	Durée de vie	Durée de vie	
	PD ≤ 2%	772 598	0	0	772 598	760 854	0	0	760 854
Engagement hors bilan	2% < PD ≤ 20%	24 207	0	0	24 207	0	0	0	0
	20% < PD < 100%	352	0	0	352	0	0	0	0
	PD = 100%	0	0	1 826	1 826	0	0	0	0
Total		797 157	0	1 826	798 982	760 854	0	0	760 854
Provisions cumulées pour pertes attendues		-709	0	-1 133	-1 842	-1 185	0	0	-1 185
Valeur nette comptable		796 448	0	693	797 141	759 670	0	0	759 670

6.12.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

6.12.1.5.3.1. Prêts et créances sur la clientèle

Prêts et créances sur la clientèle	2022			2021		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
En millions de FCFA						
Risque faible - Créance saine	1 246 059	-9 627	1 236 432	1 272 330	-23 594	1 248 736
Risque moyen - Watch List	585 260	-6 200	579 060	373 071	-10 234	362 837
Risque élevé - Créances pré-douteuses	204 304	-6 328	197 975	103 754	-9 644	94 110
Risque très élevé - CDL potentiel	124 969	-46 639	78 329	86 964	-29 431	57 532
Créances douteuse	337 072	-146 130	190 942	296 755	-113 076	183 679
Total	2 497 663	-214 925	2 282 738	2 132 873	-185 979	1 946 894

6.12.1.5.3.2. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2022			2021		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
En millions de FCFA						
Risque faible - Créance saine	224 249	0	224 249	279 866	0	279 866
Risque moyen - Watch List	0	0	0	0	0	0
Risque élevé - Créances pré-douteuses	0	0	0	0	0	0
Risque très élevé	0	0	0	0	0	0
Créances douteuse	588	-161	427	574	-260	313
Total	224 837	-161	224 676	280 440	-260	280 179

6.12.1.5.4 Analyse des créances saines par segment métier

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier pour le portefeuille crédit à la clientèle.

Au 31 décembre 2022	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	81 952	9 873	13 672	3 019
Crédits à court terme	260 811	195 862	186 116	75 890
Crédits à moyen terme	271 432	120 840	278 593	102 892
Crédits à long terme	37 195	14 206	29 306	3 363
Comptes ordinaires débiteurs	69 879	47 250	17 102	12 066
Total des engagements	721 270	388 031	524 789	197 229

Au 31 décembre 2021	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	60 332	5 074	17 332	2 306
Crédits à court terme	286 565	82 756	139 900	42 147
Crédits à moyen terme	317 330	104 605	266 416	83 414
Crédits à long terme	48 298	318	16 060	1 845
Comptes ordinaires débiteurs	91 304	25 486	28 794	25 120
Total des engagements	803 829	218 239	468 501	154 831

6.12.1.5.5 Analyse des créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Titres de dette	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	588	-161	427	0	574	-260	313
Prêts et créances sur la clientèle	337 072	-146 130	190 942	212 887	296 755	-113 076	183 679
Autres débiteurs divers	60 447	-15 753	44 693	43 615	40 334	-12 051	28 283
Total	398 107	-162 045	236 063	256 502	337 662	-125 387	212 275

6.12.1.5.6 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. Le plus commun d'entre eux est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession des sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.12.1.5.7 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en ont résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- les provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- impact sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- impact de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ; et
- actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations de la provision et des encours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 :

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2022	281 013	-260					281 013	-260
Transfert des actifs d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-260	260	0	0	260	-260	0	0
Total après transferts	280 753	0	0	0	260	-260	281 013	-260
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	-55 488	0	0	0	0	99	-55 488	99
Au 31 décembre 2022	225 265	0	0	0	260	-161	225 525	-161

Prêts et créances sur la clientèle	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2022	1 659 457	-20 764	90 250	-11 389	383 166	-153 826	2 132 873	-185 979
Transfert d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-127 030	2 317	127 030	-2 317	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-25 964	690	0	0	25 964	-690	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-13 783	2 292	13 783	-2 292	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	1 463	-248	-1 463	248	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	11 022	-805	-11 022	805	0	0	0	0
Total après transferts	1 517 485	-18 562	193 938	-10 857	421 450	-156 560	2 132 873	-185 979
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-23 809	0	-23 809
Nouvelle production de la période	2 307 666	-7 394	25 392	-1 008	79 514	-46 913	2 412 572	-55 315
Décomptabilisation	-1 950 408	20 906	0	0	-96 533	22 285	-2 046 941	43 191
Passage en pertes	0	0	0	0	-19 079	9 539	-19 079	9 539
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	12 488	-42	2 201	-99	3 549	-1 460	18 238	-1 601
Au 31 décembre 2022	1 887 231	-5 092	221 531	-11 964	388 901	-196 918	2 497 663	-213 974
Amortissement surcote / décote		-950					0	-950
Au 31 décembre 2022	1 887 231	-6 043	221 531	-11 964	388 901	-196 918	2 497 663	-214 925

Autres débiteurs divers	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Total	
	12 mois		Durée de vie		Durée de vie			
En millions de FCFA	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 01 janvier 2022	0	0			40 334	-11 969	40 334	-11 969
Transfert d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	0	0	0	0	40 334	-11 969	40 334	-11 969
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-3 966	0	-3 966
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	20 717	0	20 717	0
Décomptabilisation	0	0	0	0	-604	181	-604	181
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2023	0	0	0	0	60 447	-15 753	60 447	-15 753

Titres de dette	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2022	1 253 888	-41	0	0	0	0	1 253 888	-41
Transfert d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	1 253 888	-41	0	0	0	0	1 253 888	-41
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	-102	0	0	0	0	0	-102
Nouvelle production de la période	311 005	0	0	0	0	0	311 005	0
Décomptabilisation	-136 349	0	0	0	0	0	-136 349	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2022	1 428 544	-143	0	0	0	0	1 428 544	-143

Engagement hors bilan	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2022	760 854	-1 185	0	0	0	0	760 854	-1 185
Transfert d'un stage à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-1 826	1	0	0	1 826	-1	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	759 029	-1 184	0	0	1 826	-1	760 854	-1 185
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	-1 132	0	-1 132
Nouvelle production de la période	1 002 016	-709	0	0	0	0	1 002 016	-709
Décomptabilisation	-963 888	1 184	0	0	0	0	-963 888	1 184
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2022	797 157	-709	0	0	1 826	-1 133	798 982	-1 842

6.12.1.5.8 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs justifiant qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrable au cours de la période est de FCFA 16,6 milliards.

6.12.1.5.9 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

La restructuration entraîne la comptabilisation d'une décote à la date de restructuration et dont la reprise est fonction des recouvrements effectués au cours de la période.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration au 31 décembre 2022 était de FCFA 91,6 milliards.

Les engagements restructurés au sein du Groupe ne concernent que les créances sur la clientèle. Leur classification pas stage est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	Total
	Stage 1	Stage 2	Stage 3		Stage 1	Stage 2	Stage 3	
	12 mois	Durée de vie	Durée de vie		12 mois	Durée de vie	Durée de vie	
Prêts et créances sur la clientèle	30 225	29 303	32 088	91 616	67 354	12 498	38 335	118 186
Total	30 225	29 303	32 088	91 616	67 354	12 498	38 335	118 186

6.12.1.6 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.12.1.6.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette	1 191 569	164 807	72 024	0	0	1 428 401
Prêts et créances sur les établissements de crédit	134 441	40 261	24 684	6 063	19 815	225 265
Prêts et créances sur la clientèle	1 833 190	310 016	111 226	28 307	0	2 282 738
- Corporates et Institutionnels	1 028 673	197 878	75 336	9 757	0	1 311 644
- Banque de détail et PME	804 517	112 138	35 890	18 550	0	971 094
Autres débiteurs divers	114 674	37 273	2 321	488		154 755
Total Engagement du bilan	3 273 873	552 357	210 255	34 859	19 815	4 091 159
Engagement hors bilan	629 268	169 636	0	78		798 982
Total au 31 décembre 2022	3 903 141	721 994	210 255	34 937	19 815	4 890 142

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Titres de dette	1 063 847	136 048	53 952	0	0	1 253 847
Prêts et créances sur les établissements de crédit	187 121	32 794	10 890	2 072	47 875	280 753
Prêts et créances sur la clientèle	1 550 627	304 375	78 332	13 560	0	1 946 894
- Corporates et Institutionnels	900 231	207 253	57 726	5 455	0	1 170 665
- Banque de détail et PME	650 396	97 122	20 606	8 105	0	776 229
Autres débiteurs divers	87 349	12 774	2 546	339		103 008
Total Engagement du bilan	2 888 944	485 991	145 720	15 972	47 875	3 584 502
Engagement hors bilan	629 268	169 636	0	78		798 982
Total au 31 décembre 2021	3 518 212	655 628	145 720	16 050	47 875	4 383 484

6.12.1.6.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2022.

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Titres de dette	1 785	0	1 535	1 420 682	4 399	1 428 401
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 265	0	0	0	0	225 265
Prêts et créances sur la clientèle	123 787	351 280	709 413	261 930	836 328	2 282 738
- Corporates et Institutionnels	72 193	183 970	485 146	174 759	395 576	1 311 644
- Banque de détail et PME	51 594	167 310	224 267	87 171	440 752	971 094
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	154 755	154 755
Total Engagement du bilan	350 836	351 280	710 948	1 682 612	995 482	4 091 159
Engagement hors bilan	53 998	132 987	395 289	18 832	197 877	798 982
Total au 31 décembre 2022	404 834	484 267	1 106 237	1 701 445	1 193 359	4 890 142

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Titres de dette	4 470	0	0	1 243 145	6 232	1 253 847
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753	0	0	0	0	280 753
Prêts et créances sur la clientèle	63 673	302 028	501 272	204 140	875 780	1 946 894
- Corporates et Institutionnels	62 827	167 688	370 628	202 989	366 532	1 170 665
- Banque de détail et PME	846	134 340	130 644	1 151	509 248	776 229
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	103 008	103 008
Total Engagement du bilan	348 896	302 028	501 272	1 447 285	985 020	3 584 502
Engagement hors bilan	130 376	109 063	287 575	18 492	215 348	760 854
Total au 31 décembre 2021	479 272	411 091	788 847	1 465 777	1 200 368	4 345 356

6.12.2 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

Au 31 décembre 2022

En millions de FCFA	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	3 865	7 309	346 920	35 216	393 310
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 623	85 586	67 424	30 631	225 265
Prêts et créances sur la clientèle	24 638	3 692	2 145 268	109 140	2 282 738
Titres de dettes			1 356 118	72 283	1 428 401
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			7 254	185	7 440
Actifs d'impôts courants			9 655	0	9 655
Actifs d'impôts différés			23 769	0	23 769
Autres actifs (immobilisation, Comptes de régularisation et d'attente)	223	3 447	341 358	17 151	362 179
Total actifs financiers	70 349	100 035	4 297 766	264 607	4 732 757
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	16 862	61 443	919 842	1 144	999 291
Dettes envers la clientèle	52 472	26 043	2 902 567	195 879	3 176 961
Dettes représentées par un titre			74 700		74 700
Autres dettes à termes			129 980		129 980
Passifs divers	354	6 973	148 742	15 856	171 926
Dettes subordonnées			13 903		13 903
Fonds propres	49		149 633	16 313	165 995
Total passifs et fonds propres	69 738	94 459	4 339 368	229 192	4 732 757
Position nette hors bilan	163	-29 433	29 518	14	262
Position nette de change bilan	774	-23 858	-12 084	35 429	262

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats globaux du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des taux de change. Les résultats obtenus au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Appréciation du dollars			Dépréciation du dollars		
	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Projection d'appréciation et de dépréciation du dollars	5%	10%	20%	5%	10%	20%
Impact estimé sur le résultat (en millions de FCFA)	0,04	0,08	0,15	-0,04	-0,08	-0,15

6.12.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui est contrôlée quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2022

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Non sensible au Taux	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	313 791					79 519	393 310
Prêts et créances sur les établissements de crédit	176 996	18 590	860	24 346	4 474		225 265
Titres de dette	77 402	99 938	198 366	803 902	248 793		1 428 401
Prêts et créances sur la clientèle	211 411	306 101	623 427	733 938	197 959	209 901	2 282 738
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global						7 440	7 440
Autres actifs	40 968					354 635	395 603
Total actifs	820 568	424 629	822 653	1 562 186	451 225	651 495	4 732 757
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	739 225	154 784	52 272	4 622	48 389		999 291
Dettes envers la clientèle	100 338	128 660	390 826	696 872	67 859	1 792 407	3 176 961
Dettes représentées par un titre	1 295	417	1 791	55 198	16 000		74 700
Autres dettes à termes	783	4 228	12 025	103 007	9 937		129 980
Autres passifs	1 796					170 130	171 926
Dettes subordonnées		618		9 000	4 285		13 903
Fonds Propres						165 995	165 995
Total passifs	843 437	288 707	456 914	868 699	146 469	2 128 532	4 732 757
Solde net bilan	22 869	-135 922	-365 740	-693 487	-304 757	1 477 037	0

Au 31 décembre 2021

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au-delà de 5 ans	Non sensible au Taux	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	76 589				176 795		253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	118 391	42 012	6 840	113 185	325		280 753
Prêts et créances sur la clientèle	191 705	563 688	279 976	668 084	243 442		1 946 894
Titres de dette	11 273	34 690	163 315	828 255	216 314		1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					5 437		5 437
Actifs divers						148 558	148 558
Total actifs financiers	397 958	640 390	450 130	1 609 524	642 313	148 558	3 888 874
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	864 940	72 460	41 559	33 108	0		1 012 067
Dettes envers la clientèle	1 286 623	691 416	152 320	343 319	110 218		2 583 896
Dettes représentées par un titre	1 360	0	1 794	43 593	10 000		56 746
Autres dettes à termes	0	10 081	9 695	76 112	7 174	0	103 062
Autres passifs						78 576	78 576
Dettes subordonnées		445		10 000	4 285		14 730
Total passifs financiers	2 152 923	774 402	205 367	506 132	131 677	78 576	3 849 077
Solde net bilan	1 754 965	134 012	-244 763	-1 103 392	-510 636	-69 983	-39 797

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous :

	Augmentation			Diminution		
	25 points de base	50 points de base	100 points de base	25 points de base	50 points de base	100 points de base
Variation projetée du d'intérêt						
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	1 335	2 671	5 342	-1 335	-2 671	-5 342

6.12.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires (le ratio de crédits brut sur les dépôts s'établit à 78,6% à fin 2022 ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

Au 31 décembre 2022

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	393 310					393 310
Prêts et créances sur les établissements de crédit	276 572	18 590	860	24 346	4 473	324 841
Prêts et créances sur la clientèle	212 838	338 345	636 270	835 842	292 852	2 316 148
Titres de dette	417 782	101 417	147 584	603 398	195 879	1 466 060
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 440	7 440
Autres actifs	105 883	0	0	32 798	203 143	341 823
Total actifs financiers	1 406 385	458 353	784 714	1 496 384	703 787	4 849 622
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	834 687	154 784	52 272	4 622	48 389	1 094 753
Dettes envers la clientèle	160 594	249 173	933 135	1 804 188	67 859	3 214 948
Dettes représentées par un titre		0	596	40 000	10 000	50 596
Autres dettes à termes	914	564	18 333	125 729	29 417	174 956
Autres passifs	165 750	0	0	0	0	165 750
Dettes subordonnées		445	0	10 000	4 285	14 730
Fonds Propres	0	0	0	19 199	146 796	165 995
Total passifs financiers	1 161 945	404 966	1 004 335	2 003 738	306 745	4 881 729
Solde net bilan	244 440	53 387	-219 621	-507 355	397 042	-32 107

Au 31 décembre 2021

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	76 589				176 795	253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	118 687	42 642	7 045	130 163	423	298 959
Prêts et créances sur la clientèle	193 191	576 794	292 994	823 414	352 990	2 239 383
Titres de dette	11 329	35 210	168 214	952 493	281 209	1 448 456
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 068	7 068
Total actifs financiers	399 796	654 646	468 254	1 906 070	818 485	4 247 251
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	867 073	72 997	42 178	35 647	0	1 017 896
Dettes envers la clientèle	1 289 797	696 544	154 588	369 650	113 525	2 624 103
Dettes représentées par un titre	1 363	0	1 794	43 593	10 000	56 749
Autres dettes à termes	0	10 159	9 866	86 060	7 818	113 903
Passifs divers	0		78 576			78 576
Dettes subordonnées		445	0	10 000	4 285	14 730
Total passifs financiers	2 158 233	780 145	287 001	544 950	135 628	3 905 956
Solde net bilan	-1 758 437	-125 499	181 253	1 361 120	682 857	341 294

Les dates des montants contractuels des instruments financiers hors bilan du Groupe qui l'engagent à consentir des crédits aux clients et à fournir des garanties financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En millions de FCFA	à moins d'un an	à plus d'un an	Total
Au 31 décembre 2022			
Engagements de financement		300 954	300 954
Engagements de garantie		498 028	498 028
Total		798 982	798 982
Au 31 décembre 2021			
Engagements de financement		276 441	276 441
Engagements de garantie		484 413	484 413
Total		760 854	760 854

Réserves de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité lié aux passifs financiers, le Groupe détient des liquidités constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie, et des titres de créance émis par des souverains, qui peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. En outre, le Groupe maintient des lignes de crédit convenues avec d'autres banques et détient des actifs non grevés pouvant être utilisés comme garantie auprès des banques centrales (ces montants sont appelés « réserves de liquidité du Groupe »).

Le tableau suivant présente les composantes des réserves de liquidité du Groupe :

En millions de FCFA	31.12.2022		31.12.2021	
	Encours	Juste valeur	Encours	Juste valeur
Caisse	79 519	79 519	76 589	76 589
Banques centrales	313 791	313 791	176 795	176 795
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 426	225 265	281 013	280 753
Bons de trésor et obligations émis par les Etats et autres actifs disponibles au refinancement	737 951	737 951	658 518	658 518
Total actifs financiers	1 356 687	1 356 526	1 192 915	1 192 655

6.13 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31-déc-22			31-déc-21		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	7 440	0	0	5 437
Total actifs financiers	0	0	7 440	0	0	5 437

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2022	31.12.2021
Solde en début de période	-320	718
Transfert reçu de niveau 1 et niveau 2	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé en résultat	0	0
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	1 813	-1 038
Solde en fin de période	1 494	-320

6.14 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif				
Caisse et banques centrales	393 310			393 310
Prêts et créances sur les établissements de crédit	225 265			225 265
Prêts et créances sur la clientèle	2 282 738			2 282 738
Titres de dette	1 428 401			1 428 401
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			7 440	7 440
Actifs divers	362 179			362 179
Total actifs financiers	4 691 893	0	7 440	4 699 333
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	999 291			999 291
Dettes envers la clientèle	3 176 961			3 176 961
Dettes représentées par un titre	74 700			74 700
Autres dettes à termes	129 980			129 980
Passifs divers	123 239			123 239
Dettes subordonnées	13 903			13 903
Total passifs financiers	4 518 074	0	0	4 518 074

Au 31 décembre 2021	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif				
Caisse et banques centrales	253 385			253 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	280 753			280 753
Prêts et créances sur la clientèle	1 946 894			1 946 894
Titres de dette	1 253 847			1 253 847
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global			5 437	5 437
Total actifs financiers	3 734 879	0	5 437	3 740 316
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	1 012 067			1 012 067
Dettes envers la clientèle	2 583 896			2 583 896
Dettes représentées par un titre	56 746			56 746
Autres dettes à termes	103 062			103 062
Passifs divers	78 576			78 576
Dettes subordonnées	14 730			14 730
Total passifs financiers	3 849 109	0	0	3 849 109

6.15 Informations sectorielles

6.15.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Au 31 décembre 2022	Particuliers	Professionnel	Toute Petite Entreprises	Secteur Public	Organisations Internationales-ONG	Grandes Entreprises	Entreprises Locales	Petite et Moyenne Entreprises	Trésorerie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Groupe consolidé
Marge nette d'intérêts	14 690	1 782	9 291	284	-8 164	20 772	25 841	13 833	51 661	-8 076	121 915	0	121 915
Commissions nettes	19 211	2 933	8 652	5 407	1 655	14 101	14 800	7 010	25 385	20 243	119 397	-18 881	100 516
PRODUIT NET BANCAIRE	33 901	4 715	17 943	5 691	-6 509	34 874	40 641	20 843	77 046	12 167	241 312	-18 881	222 431
Charges d'exploitation	-33 751	-5 633	-8 743	-6 664	111	-18 883	-18 129	-9 336	-36 966	-13 453	-151 447	13 735	-137 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	150	-918	9 199	-972	-6 398	15 991	22 512	11 506	40 081	-1 286	89 865	-5 147	84 718
Coût du risque	-4 108	-1 486	-7 217	-2 688	-493	-6 081	-19 459	-14 466	10	-3 067	-59 054	-736	-59 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 958	-2 404	1 982	-3 660	-6 890	9 910	3 053	-2 960	40 091	-4 353	30 811	-5 882	24 928
Gains et pertes nets sur cession	77	56	33	49	31	122	36	31	87	-18	505	0	505
RESULTAT AVANT IMPOT	-3 881	-2 348	2 016	-3 611	-6 859	10 032	3 089	-2 929	40 178	-4 370	31 316	-5 882	25 433
Crédits nets sur la clientèle	350 287	85 497	157 066	270 780	74 420	444 193	559 369	341 127	0	0	2 282 738		2 282 738
Dépôts	570 430	109 135	222 999	444 707	444 694	449 099	715 915	221 705	0	0	3 178 684	-1 723	3 176 961
Portefeuille de titres	0	0	0	0	0	0	0	0	774 532	0	774 532		774 532

6.15.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et du Tchad constituées en deux zones distinctes.

Au 31 décembre 2022	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total	Ajustements de consolidation	Total Groupe
Marge nette d'intérêts	96 839	20 286	10 949	1 917	-8 076	121 915	0	121 915
Commissions nettes	66 397	23 185	7 778	1 794	20 243	119 397	-18 881	100 516
PRODUIT NET BANCAIRE	163 236	43 471	18 727	3 711	12 167	241 312	-18 881	222 431
Charges d'exploitation	-94 412	-26 595	-12 353	-4 634	-13 453	-151 447	13 735	-137 713
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	68 824	16 876	6 374	-923	-1 286	89 865	-5 147	84 718
Coût du risque	-24 033	-18 578	-3 792	-9 585	-3 067	-59 054	-736	-59 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 791	-1 702	2 582	-10 508	-4 353	30 811	-5 882	24 928
Gains et pertes nets sur cession d'immo.	479	44	0	0	-18	505	0	505
RESULTAT AVANT IMPOT	45 270	-1 658	2 582	-10 508	-4 370	31 316	-5 882	25 433
Impôts sur les sociétés	-4 878	-1 440	-834	-81	999	-6 234	0	-6 234
RESULTAT NET	40 392	-3 098	1 748	-10 589	-3 372	25 081	-5 882	19 199
Total bilan	3 765 157	720 144	257 782	42 317	323 360	5 108 759	-376 002	4 732 757
Total des fonds propres	213 575	23 257	19 887	-4 152	111 864	364 431	-198 436	165 995

6.16 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.16.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.16.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception de BMB.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuelle exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées.

6.16.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a) Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- réserves de valorisation des positions moins liquides.

b) Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation prudentielle de l'UMOA, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur cités plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un évènement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c) Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - iii. l'établissement ou ses filiales ;
 - iv. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d) Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,28% pour le CET1, 8,28% pour le T1 et 10,87% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2021. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2023 à 7,5% pour le CET1 ; 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre 2022, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

En millions de FCFA	31.12.2022
Capital social libéré	69 734
Primes liées à l'émission des instruments CET1	17 196
Réserves consolidées part groupe	2 136
Report à nouveau part groupe	13 445
Participation ne donnant pas le contrôle	34 197
Moins : goodwill	-7 482
Moins : Immobilisations incorporelles	-5 877
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	123 349
Intérêts minoritaires à inclure dans l'AT1	4 560
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	127 909
Eléments de fonds propres complémentaires (T2)	21 141
Emprunts convertibles	13 285
Total Tier 2 capital	34 426
FONDS PROPRES EFFECTIFS	162 335
Actifs pondérés de risque	
Encours pondérés au titre du risque de crédit	1 951 979
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	355 566
Encours pondérés au titre du risque de marché	2 303
Total Actifs risqués	2 309 848
Ratio Common Equity Tier 1	5,3%
Ratio Tier 1	5,5%
Ratio de solvabilité global	7,0%

NB : Le périmètre de consolidation de Oragroup est composé de quatre zones monétaires disposant chacune de leur réglementation prudentielle définissant les modalités de la détermination des provisions et le calcul des fonds propres effectifs.

Oragroup procède au retraitement des créances compromises suivant son dispositif prudentiel (plan comptable Bancaire de l'UMOA) pour les besoins d'estimation des provisions en application des règles d'homogénéité dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés.

L'impact de ce retraitement a conduit à un ajustement de dépréciation complémentaire de 40,8 milliards de francs CFA (37,8 milliards net d'impôts) de créances compromises des filiales des autres zones monétaires étant précisé que ces dépréciations ne sont pas requises dans les comptes sociaux desdites filiales.

Cet impact négatif de 37,8 milliards sur les fonds propres prudentiels crée indument un besoin d'un montant équivalent sur des fonds propres de base consolidés de la maison mère dans le cadre de détermination des ratios prudentiels dans la mesure où ces provisions ne sont pas justifiées dans les comptes desdites filiales en application de leur dispositif prudentiel.

L'impact de correction de cet impact sur les ratios prudentiels se présenterait comme suit :

Ratio Common Equity Tier 1	6,90%
Ratio Tier 1	7,10%
Ratio de solvabilité global	8,50%

7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2022.

8 Informations complémentaires

8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Rémunérations des principaux dirigeants

Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature	2022	2021
Due au titre de l'exercice	922	742
Versée au cours de l'exercice	922	742
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année	165	195
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	4	4

8.2 Périmètre de consolidation

Entité	Détenion	Type de contrôle	Intégration	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Bénin	Directe	Exclusif	Global	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%
Côte d'Ivoire	Directe	Exclusif	Global	74,45%	64,11%	74,45%	64,11%
Gabon	Directe	Exclusif	Global	85,47%	85,47%	85,47%	85,47%
Guinée	Directe	Exclusif	Global	68,33%	68,33%	68,33%	68,33%
Mauritanie	Directe	Exclusif	Global	98,42%	98,42%	98,42%	98,42%
Tchad	Directe	Exclusif	Global	100%	100%	100%	100%
Togo	Directe	Exclusif	Global	82,13%	83,67%	82,13%	83,67%
BMB	Directe	Exclusif	Global	100%	100%	100%	100%

8.3 Autres informations spécifiques

- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont inférieurs à la moitié du capital social, d'où un besoin de recapitalisation en vue de reconstituer les capitaux propres conformément à l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Cette situation est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui ont approuvé un plan de redressement de la filiale.
- ❖ Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement est en cours de finalisation pour la recapitalisation d'une part, et d'autre part une redéfinition de la stratégie de conquête du marché est en cours de validation.